

REPUBLIQUE DU MALI

**Un Peuple – Un But – Une FOI**

**Aout 2021**

**POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L’EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

PLAN D’ACTION 2021-2025

Table des matières

[Introduction 1](#_Toc79058841)

[I. GESTION DU PLAN D’ACTION 1](#_Toc79058842)

[**1.1.Théorie du changement et hypothèses** 1](#_Toc79058843)

[**1.2.Mise en œuvre** 2](#_Toc79058844)

[**1.3.Cadre de suivi et évaluation** 3](#_Toc79058845)

[II. COUTS ET FINANCEMENT 3](#_Toc79058846)

[**2.1.Estimation des coûts** 3](#_Toc79058847)

[**2.2.Opportunités de financement** 4](#_Toc79058848)

[III. PRESENTATION DU PLAN D’ACTION SOUS FORME DE SOUS-PROGRAMMES 5](#_Toc79058849)

[**3.1.Alignement et harmonisation avec des cadres existants** 5](#_Toc79058850)

[**1. Pilier prévention** **6**](#_Toc79058851)

[Sous-programme 1.1 : « Détection des menaces et élimination des conditions propices au phénomène de radicalisation et d’extrémisme violent » 6](#_Toc79058852)

[Sous-programme 1.2 : « Circonscrire les foyers propices au fondamentalisme religieux, la radicalisation et l’extrémisme violent dans le milieu carcéral » 8](#_Toc79058853)

[Sous-programme 1.3.1 : « Les extrémistes violents et les groupes terroristes sont privés de leurs de moyens pour mener leurs opérations ». 9](#_Toc79058854)

[Sous-programme 1.3.2 : « Les extrémistes violents et les groupes terroristes sont privés de leurs espace et capacités techniques pour mener leurs opérations ». 10](#_Toc79058855)

[2. **Pilier protection** 11](#_Toc79058856)

[Sous-programme 2.1 : « Préserver l'intégrité du territoire national  » 11](#_Toc79058857)

[Sous-programme 2.2 :« Protection des citoyens de leurs biens ainsi que le patrimoine matériel de l’État » 12](#_Toc79058858)

[3. **Pilier poursuite** 14](#_Toc79058859)

[Sous-programme 3.1 : Renforcement de l’arsenal juridique institutionnel pour prendre en charge la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent «14](#_Toc79058860)

[Sous-programme 3.2 : « Renforcement du système judiciaire et la coopération judiciaire dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes et harmonisation de l’arsenal institutionnel et juridique national « 15](#_Toc79058861)

[**4. Pilier réponse** 16](#_Toc79058862)

[Sous-programme 4.1. : « : Améliorer le cadre institutionnel et opérationnel de l’action humanitaire et de gestion des crises » 16](#_Toc79058863)

[Sous-programme 4.1.2. : « Renforcement de la résilience des populations, surtout les femmes et les jeunes, ainsi que les victimes et des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent » 18](#_Toc79058864)

[5. **Pilier cohésion sociale 19**](#_Toc79058865)

[Sous-programme 5.1 :«  Renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire à travers la gestion des ressources naturelles concertée et équitable». 19](#_Toc79058866)

[Sous-programme 5.2 « Renforcer l’autonomisation des communautés, surtout les femmes et les jeunes, face à la radicalisation et à l’extrémisme violent» 20](#_Toc79058867)

[Sous-programme 5.3 «Promouvoir les valeurs favorables à la paix, la tolérance, la vivre ensemble, la cohésion sociale et à la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent et radicalisation» 21](#_Toc79058868)

[Sous-programme 5.4 «Promouvoir la participation des jeunes et des femmes en tant d’ambassadeurs de la paix et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent» 22](#_Toc79058869)

[IV. PLAN D’ACTION 2021 – 2025 24](#_Toc79058870)

**Acronymes**

|  |  |
| --- | --- |
| **AGR** | Actions Génératrices de Revenus |
| **ALG** | Autorité de Développement Intégré des États du Liptako-Gourma  |
| **CCLS** | Comités Consultatifs locaux de sécurité  |
| **CCS** | Comités consultatifs Communaux de Sécurité  |
| **CNAP** | Centre d’Alerte et de Prévention des conflits |
| **CENTIF** | Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières |
| **CSSF** | Fonds pour les conflits, la stabilité et la sécurité du Royaume Uni |
| **COFO** | Commission Foncière |
| **FDS** | Forces de Défense et de Sécurité  |
| **HIMO** | Haute Intensité de Main d'Œuvre |
| **MAECI** | Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale |
| **MARCC** | Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes |
| **MACIHT** | Ministère de l’Artisanat, de la Culture, de l’industrie Hôtelière et du Tourisme |
| **MATD** | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation |
| **MCENMA** | Ministère de la Communication, de l’Économie Numérique et de la Modernisation de l’Administration |
| **MDAC** | Ministère de la Défense et des Anciens Combattants |
| **MDR** | Ministère du Développement Rural |
| **MEADD** | Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable |
| **MEEFP** | Ministère de l’Entreprenariat National, de l’Emploi et de la Formation Professionnelle |
| **MEN** | Ministère de l'Éducation Nationale |
| **MESRS** | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| **MEF** | Ministère de l'Économie et des Finances |
| **MFPT** | Ministère de la Fonction Publique et du Travail |
| **MJDH** | Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme |
| **MJS** | Ministère de la Jeunesse et des Sports |
| **MPFEF** | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |
| **MRNAPR** | Ministère de la Réconciliation nationale chargé de l’Accord pour la Paix et la Réconciliation |
| **MSPC** | Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile |
| **MSDS** | Ministère de la Santé et du Développement Social |
| **PDESC** | Plan de Développement Économique, Social et Culturel |
| **OSC** | Organisation de la Société Civile |
| **OBNL** | Organisation à But Non Lucratif |
| **ONG** | Organisation Non Gouvernementale |
| **PA** | Plan d'Action |
| **PNCC** |  Politique Nationale de la Citoyenneté et du Civisme ()  |
| **PNLEVT** | Politique Nationale de prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme |
| **PTF** | Partenaires Techniques et Financiers |
| **PRA** | Allocation pour la Prévoyance et la Résilience |
| **RSS** | Stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité |
| **ROIM** | Renseignement d’Origine Image |
| **ROEM**  | Renseignement d’Origine Électromagnétique |

**Introduction**

Pour faire face à la montée de l’extrémisme violent et lutter contre le terrorisme, le gouvernement du Mali a adopté en 2017 une politique nationale de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme (PNLEVT) et un plan d’action 2018-2020.

Cette politique vise à mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du gouvernement et de ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme. Sa mise en œuvre est assurée par un **Comité de Pilotage** présidé par le Premier Ministre et par un **Comité de Coordination et de Suivi-Évaluation** placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes (MARCC) à travers un Secrétariat Permanent placé sous son autorité.

Trois ans après son adoption, le gouvernement du Mali a maintenant l'intention de développer un nouveau plan d'action quinquennal pour guider la mise en œuvre de la politique. Dans le cadre de ce processus, une évaluation approfondie a été entreprise pour informer, engager et consulter les principaux bénéficiaires dans les 10 régions du Mali, ainsi que les départements interministériels clés et la société civile. En outre, afin d'assurer une plus grande adhésion interministérielle et intersectorielle dans le suivi et l'évaluation et la mise en œuvre du plan d'action, un processus inclusif a été entrepris pour engager les départements ministériels clés et la société civile dans l'élaboration du nouveau plan d'action. Cela inclut une série des ateliers organisés par le MARCC, en mobilisant les homologues interministériels dans le cadre de la révision et de l'élaboration du prochain plan d'action, accompagné par une série d'ateliers régionaux conduit par Think Peace en appui au MARCC, qui ont mobilisé les principaux bénéficiaires sur le terrain, ainsi que les principaux acteurs de la société civile. Ce processus a abouti à l'élaboration d’un nouveau plan d’action quinquennal.

1. **GESTION DU PLAN D’ACTION**

## **Théorie du changement et hypothèses**

« Si les actions sont réalisées par les différents départements ministériels dans les domaines de la prévention de l’extrémisme violent, de la protection des populations contre le terrorisme, de la poursuite des contrevenants en matière de lutte contre l’extrémisme, de la réponse aux victimes et de la cohésion sociale, alors le Mali en coopération avec les pays voisins vaincra l’extrémisme violent et le terrorisme et cela contribuera à ramener la paix et la cohésion sociale entre les communautés du Mali et créer ainsi les conditions propices au vivre ensemble et au mieux-être de tous ».

Les hypothèses soutenant la théorie du changement

* Engagement ferme des différents départements ministériels concernés, d’initier et de mettre en œuvre les actions concourant aux différents résultats attendus de la politique nationale de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme (PNLEVT) ;
* Mise en œuvre simultanée et coordonnée des 5 piliers (prévention, protection, poursuite, réponse, cohésion sociale) ;
* Mise en place d’un mécanisme efficace de coordination et de suivi évaluation avec une déclinaison jusqu’au niveau local afin d’assurer une appropriation populaire de la prévention et la lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme au Mali.
* Implication à tous les niveaux de planification et de suivi, des Cellules de planification et de Statistiques (CPS) ;
* Une coordination interministérielle fonctionnelle ainsi qu’une orientation des actions des OSC en cohérence avec les résultats attendus ;
* Mise à disposition de moyens (humains, financiers, matériels, juridiques, règlementaires et opérationnels...) nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la PNLEVT.
* Mise à disposition une stratégie pour la vulgarisation, la sensibilisation et l’appropriation et la mise en œuvre de la stratégie au niveau régionale et locale et en assurer une appropriation multi acteur.

## **Mise en œuvre**

La mise en œuvre des projets/programmes découlant du plan d’action de la PNLEVT s’appuiera sur une étroite collaboration entre la partie gouvernementale (porteuse des initiatives), les Partenaires Techniques et Financiers (pourvoyeurs d’une partie des ressources et des moyens logistiques) et les organisations non gouvernementales et de la société civile qui seront dans différents domaines les structures d’exécution.

Les OSC sont les acteurs qui assurent l’interface entre les populations et les structures étatiques et entre les populations et les PTF. De ce fait, le rôle de ces OSC dans la conception et la mise en œuvre des activités de formation, de sensibilisation, d’information, d’accompagnement dans le domaine de la réalisation d’AGR, sera déterminant pour la réalisation du changement souhaité.

Les idées de projet/programmes décrites dans le ce document de PA de mise en œuvre de la PNLEVT constituent aussi des suggestions de collaboration entre les trois catégories d’acteurs ci-dessus évoqués. Aussi bien les PTF que les OSC seront en mesure de prendre l’initiative de la réunion des conditions nécessaires à l’effectivité de ces idées de projets. Dans tous les cas, ceci se fera en concertation étroite avec le Ministère de tutelle et aussi l’implication des services gouvernementaux concernés.

De même des structures spécialisées comme la CENTF, dans le sillage des Ministères dont elles relèvent initieront et mettront en œuvre des actions qui devraient contribuer à l’atteinte des résultats attendus.

Le principe est donc que les Ministères soient responsabilisés pour la mise en œuvre de la PNLEVT mais que cela se fasse de façon inclusive avec tous les partenaires et autres acteurs intervenant dans le domaine.

## **Cadre de suivi et évaluation**

Le dispositif du suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions dans le cadre de la **PNLEVT** est décrit dans le document de politique nationale.

Toutefois, en vue d’accélérer l’appropriation du plan d’action par les différents acteurs concernés, le Secrétariat permanent élaborera **un cadre de suivi axé sur les résultats** en lien avec les résultats retenus dans les différents sous-programmes contenus dans cette première partie du Plan d’action. Ce cadre sera accompagné d'un plan d'action annuel, afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des activités décrites dans le cadre et de renforcer la coordination et la collaboration entre les intervenants.

Les mécanismes seront mis en place pour accompagner les départements ministériels porteurs des sous-programmes, dans le dialogue pour accéder aux sources de financement permettant la réalisation desdits sous-programmes et aussi pour rendre compte à des périodes convenues des progrès réalisés et des difficultés rencontrées.

1. **COUTS ET FINANCEMENT**

## **Estimation des coûts**

Sur la base des éléments de coûts proposés par les techniciens lors des ateliers de planification, le coût du plan d’action pour les 5 prochaines années a été estimé à 51,75 milliards de Francs CFA. Il importe de signaler toutefois, qu’en fonction des montages qui seront convenus autour des différents sous-programmes entre les différents intervenants et surtout en tenant compte de l’évolution du contexte les coûts proposés, y compris la répartition entre les sources de financement nationales et externes, dans ce document pourraient être modifiés et sont purement **estimatifs**.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Piliers** | **MINISTERES** | **Prévisions en millions de francs CFA** | **Sources de financement** |
| **2021** | **2022** | **2023** | **2024** | **2025** | **TOTAL** | **Budget national** | **Extérieur** |
| Prévention | MARCC | 320 | 1 000 | 1 325 | 1 090 | 525 | **4 250** | 1 135 | 3 115 |
| Prévention | MDAC | 450 | 3 050 | 1 750 | 650 | 350 | **6 250** | 2 150 | 4 100 |
| Prévention | MATD | 50 | 625 | 500 | 450 | 200 | **1 825** | 675 | 1 150 |
| Protection | MARCC |  | 900 | 1 100 | 1 250 | 350 | **3 600** | 375 | 3 225 |
| Protection | MSPC | 125 | 525 | 2 575 | 4 175 | 4 580 | **12 000** | 3 350 | 8 650 |
| Poursuite | MJDH | 590 | 1 140 | 2 640 | 2 340 | 1 780 | **8 490** | 5 365 | 3 125 |
| Réponse | MSDS | 2 145 | 1 300 | 775 | 825 | 825 | **5 820** | 2 170 | 3 650 |
| Cohésion sociale | MEFP |  | 750 | 2 050 | 3 000 | 2 050 | **7 850** | 2 500 | 5 350 |
| Cohésion sociale | MRN-APR | 300 | 570 | 290 | 265 | 240 | **1 665** | 615 | 1 050 |
| TOTAL | **3 980** | **9 860** | **13 005** | **14 045** | **10 900** | **51 750** | **18 335** | **33 415** |

## **Opportunités de financement**

Pour la mobilisation d’éventuels financements, il importe que les différents techniciens en charge de la question s’imprègnent de ce qui existe au Mali et ailleurs en termes d’opportunités. Il semble par exemple pertinent d’approcher des partenaires comme le PNUD, la Banque mondiale ou le Royaume Uni par rapport à des opportunités qui existent présentement au niveau de ces partenaires. A titre d’exemple :

**La Facilité de stabilisation du LIPTAKO-GOURMA**

Le PNUD propose de lancer la Facilité de stabilisation de la région du Liptako-Gourma (la Facilité) établie en soutien aux interventions de relèvement et de développement dans la région.

La Facilité de stabilisation du Liptako Gourma a été conçue et sera mise en œuvre sous la direction des gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger avec la coordination de l’Autorité de Développement Intégré des États du Liptako-Gourma (ALG).

**Fonds pour les conflits, la stabilité et la sécurité (CSSF) du Royaume Uni**

Le Fonds pour les conflits, la stabilité et la sécurité (CSSF) a été créé le 1er avril 2015 par le gouvernement Britannique pour lutter contre la fragilité dans les pays touchés par un conflit et promouvoir la stabilité, sous la direction du Conseil national de sécurité (NSC). Il mène des activités visant à lutter contre l'instabilité et à prévenir les conflits qui menacent la paix, la stabilité et les intérêts britanniques.

Les programmes visent à répondre à la stratégie de sécurité nationale d'un pays, d'une région ou d'un thème particulier.

Le CSSF est présent dans 70 pays, délivrant 90 programmes avec un budget partagé entre l'aide publique au développement (APD) et d'autres sources de financement. Cela donne au fonds une portée géographique et thématique plus large que celle que les ministères pourraient atteindre seuls.

Au cours de la période 2019/2020, le programme Sahel a soutenu *les efforts de* stabilisation dans le centre du Mali à travers le soutien au plan de stabilisation du gouvernement malien (PSIRC), y compris le lancement d'une nouvelle intervention dirigée par le Royaume-Uni.

**Allocation pour la Prévention et la Résilience (PRA)**

Dans le cadre de l’IDA 19, la Banque Mondiale a décidé d’appuyer le Gouvernement du Mali dans le cadre d‘une nouvelle initiative dénommée « Allocation pour la Prévention et la Résilience (PRA) ». Pour bénéficier de cet appui, le Gouvernement doit préparer une stratégie acceptable pour l’IDA qui décrit les mesures concrètes que le pays prendra pour réduire les risques de conflit ou de violence, et les résultats annuels que le gouvernement s'engage à mettre en œuvre avec le soutien du PRA.

La Stratégie du Gouvernement doit être une description détaillée des mesures et activités prévues par le gouvernement, englobant tous les volets de l’action gouvernementale (politique/médiation, développement, défense et sécurité, humanitaire). Les mesures doivent concerner les zones déjà affectées et les zones à risques, éventuellement de manière différentiée, dans une perspective de prévention. Il s’agit de présenter des mesures pouvant être mises en œuvre de façon réaliste, et non idéale, mais démontrant l’engagement du gouvernement.

La stratégie doit être assortie d’une série de résultats ou engagements annuels qui mesureront les résultats des années 1 et 2 de la mise en œuvre de l’allocation. On peut comparer ces résultats annuels aux déclencheurs et indicateurs d’une opération d’appui budgétaire. Pour les objectifs à plus long terme de la stratégie, les indicateurs pourraient être des indicateurs de progrès.

Le PRA fera l'objet d'un processus d'éligibilité initial, et l'accès continu sera soumis à des revues annuelles, qui porteront sur (i) la manière dont les ressources du PRA ont été utilisées ; (ii) une mise à jour sur les risques et l'approche du gouvernement pour atténuer ces risques ; (iii) la performance du gouvernement par rapport aux résultats annuels convenus ; et (iv) les ajustements au programme de la BM et/ou aux résultats annuels.

1. **PRESENTATION DU PLAN D’ACTION SOUS FORME DE SOUS-PROGRAMMES**

## **Alignement et harmonisation avec des cadres existants**

La mise en œuvre de la politique nationale de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme et son plan d’action nécessite l’intervention de plusieurs départements ministériels mais à des degrés différents. Pour les uns, il s’agira de concevoir de véritables projets ou programmes à mettre en œuvre, le plus souvent avec l’appui et l’accompagnement des partenaires au développement. Pour les autres, il s’agit d’accompagner par la réalisation de quelques activités ponctuelles qui peuvent être prises en charge dans leurs programmes existants dans le cadre programmatique de dépenses à moyen terme de la loi des finances. Dans la plupart des cas, ces actions peuvent être inscrites dans le programme « administration générale » de chaque Ministère.

Le plan d’action est en cohérence avec les politiques nationales sectorielles pertinentes, en particulier la stratégie nationale de cohésion sociale et de réconciliation nationale en cours d’adoption, la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité en attente d’adoption définitive et la loi d’orientation et de programmation pour le secteur de la justice (2020-24) adoptée en décembre 2019, et la Politique Nationale de la Citoyenneté et du Civisme (PNCC) (2017). Elle est aussi alignée avec les dispositions de la résolution 2295 (2016) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la situation au Mali et s’inspire également des documents de la Stratégie globale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, y compris la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité et le Plan d’Action National de la résolution 1325 (2019-2023) et du plan d’action du Secrétaire Général des Nations Unies pour la prévention de l’extrémisme violent. Ensuite, la PNLEVT est en phase avec les cadres politiques existant dans la stabilisation, y compris le cadre au Centre.

Au niveau régional, le plan d’action est également en cohérence avec le Guide de référence du G5 Sahel pour l’élaboration des stratégies nationales de prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent pour les pays du sahel et de l’Afrique de l’ouest par les pays membres du G5 Sahel (2018), la déclaration des pays du G5 Sahel (Déclaration de Niamey) sur la lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent au Sahel (2015), la stratégie intégrée de la jeunesse du G5 Sahel et la stratégie de la plateforme des femmes du G5 Sahel. Il est en outre aligné sur la stratégie nationale du Niger de Prévention de la Radicalisation et de l’Extrémisme Violent, qui a bénéficié du soutien du G5 Sahel (2020).

Dans les paragraphes qui suivent, il est présenté les potentiels programmes et sous -programmes à réaliser par département ministériel et par pilier.

## **1. Pilier prévention**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PA de la PNLEVT le pilier « PREVENTION » est traduit en un programme cohérent. Il est intitulé : **Programme de détection et d’élimination des conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l’extrémisme violent**.

Ce programme est décliné en trois sous-programmes ou projets :

Pour plus de lisibilité dans le portage, chaque sous-programme est confié à un département ministériel en fonction de la proximité entre les missions régaliennes dudit département et les résultats recherchés au niveau du sous-programme.

### **Sous-programme 1.1 : « Détection des menaces et élimination des conditions propices au phénomène de radicalisation et d’extrémisme violent »**

Il est porté par le département des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes. Il vise l’élimination des conditions propices à la radicalisation et à l’extrémisme violent partout sur le territoire national. Au cours des cinq prochaines années (2021 – 2025), les services du MARCC mobiliseront les moyens (intrants) leur permettant de réaliser les activités nécessaires à l’atteinte des résultats R1 , R2, R3 ci-dessous retenus comme tels dans le plan d’action (cadre logique). L’atteinte de ces résultats dans les délais convenus constituera une avancée considérable dans la prévention du radicalisme, de l’extrémisme violent et du terrorisme au Mali.

**Résultats attendus :**

1. Les facteurs favorisant la radicalisation et l’extrémisme violent dans le contexte malien sont répertoriés, analysés et leur prise en charge mise en perspective.
2. Les populations à risque sont formées et sensibilisées sur les enjeux de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme en vue d’éliminer des conditions propices au phénomène de radicalisation et d’extrémisme violent et contre les discours radicaux et sur l’extrémisme violent.
3. Un dispositif législatif et règlementaire rigoureux d’encadrement de la formation coranique, de l'orientation des prêches dans les lieux de culte, de financement des activités islamiques est mis en place afin de circonscrire les foyers propices au fondamentalisme religieux, à la radicalisation et à l’extrémisme violent.

**Indicateurs :**

* Rapports sur les causes profondes de la radicalisation, de l’extrémisme violent et du terrorisme par zone du pays réalisé
* Nombre des ateliers de dissémination et de vulgarisation des études réalisés
* Système opérationnel de collecte systématique des données sur la radicalisation et l’extrémisme violente mise en place
* Nombre des acteurs communautaires formées et sensibilisées pour contrer les discours et les récits radicaux réalisées (Désagrégé par sexe, âge)
* Nombre des leaders d'opinions, y compris le media, formées (Désagrégé par sexe, âge)
* Nombre de programmes, de magazines et d’émissions pour contrer les discours radicaux diffusées
* Nombre des mécanismes de veille pour contrer les discours radicaux répertoriées et renforcées (au niveau nationale et communautaire)
* Plan de communications réalisés pour contrer les récits et discours radicaux
* Nombre de textes législatifs et règlementaires adaptés
* Nombre de lieux de culte opérationnels par région encadrée
* Nombre d'écoles coraniques par région répertoriées et encadrées

**Principales activités :**

1. Réaliser des études d'envergure nationale pour identifier et comprendre les causes de l'extrémisme violent et du terrorisme au Mali en prenant en compte de la perspective de genre
2. Organiser des ateliers de dissémination et de vulgarisation des résultats des études, les bonnes pratiques et de la recherche sur les thématiques relatives à la radicalisation et à l’extrémisme violent
3. Mettre en place un système opérationnel de collecte systématique des données et informations sur la radicalisation et l’extrémisme violent, de traitement et d’analyse des données et de production d’informations sur la radicalisation et l’extrémisme violent, en prenant en compte les dynamiques sexospécifiques de l'extrémisme violent
4. Sensibiliser et former des communautés à risque sur les enjeux de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme
5. Renforcer les capacités des leaders d'opinion, y compris les leaders religieux et communautaires, les jeunes et les femmes et le média, dans la préparation et la diffusion de messages pour lutter contre les discours en lien avec l’extrémisme violent (sur les réseaux sociaux, media, le radio et le milieu scolaire, etc.)
6. Harmoniser et renforcer les mécanismes de veille et alerte précoce pour monitorer, détecter, répertorier et entraver de propagande et la diffusion des messages pour contrer les discours radicaux et violent dans les lieux de culte, le radio, télévision, réseaux sociaux, milieu scolaire
7. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le processus d’endoctrinement à la radicalisation et à l'extrémisme violent
8. Adapter les textes législatifs et règlementaires du Pays au contexte actuel de radicalisation, de violence et de terrorisme en renforçant le contrôle de la création, de l’ouverture et du suivi des lieux de culte
9. Identifier et répertorier les lieux de culte et écoles coraniques à risque
10. Renforcer la formation des écoles coraniques aux besoins et à l'acquisition de compétences pratiques et professionnelles pour la promotion de leur intégration socio-économique

### **Sous-programme 1.2 : « Circonscrire les foyers propices au fondamentalisme religieux, la radicalisation et l’extrémisme violent dans le milieu carcéral »**

Ce sous-programme est porté par le département du Ministère de la Justice et des Droits de l’Homme et La Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée (DNAPES) et il vise l’éliminer des conditions propices à la radicalisation et à l’extrémisme violent partout sur le territoire national à travers le renforcement des capacités des institutions carcérales.

**Résultats attendus :**

1. Les foyers propices, à la radicalisation et à l’extrémisme violent dans le milieu carcéral sont circonscrits.
2. Les capacités des institutions carcérales dans la prévention de la radicalisation et l’extrémisme violent est renforcée.

**Indicateurs :**

* Nombre et le niveau de des services techniques formées en matière de surveillance de la radicalisation et de risques de l’extrémisme violent et de terrorisme en milieu carcéral
* Nombre des maisons d'arrêt équipées
* Nombre des dispositions pris pour assurer qu’une aide judiciaire adéquate soit fournie aux suspects/accusés en matière de terrorisme

**Principales activités :**

1. Renforcer les capacités de détection, de surveillance, de suivi et de reconversion et désengagement des personnes susceptibles de radicalisation pouvant conduire à l’extrémisme violent en milieu carcéral en accord avec les droits de l'homme
2. Doter les agents des maisons d'arrêt de mécanismes de détection des personnes susceptibles de radicalisation et de surveillance utilisant des technologies avancées
3. Prendre les dispositions pour assurer qu’une aide judiciaire adéquate soit fournie aux suspects/accusés en matière de terrorisme et de criminalité organisée, et ce, à toutes les étapes de la chaine pénale

### **Sous-programme 1.3.1 : « Les extrémistes violents et les groupes terroristes sont privés de leurs de moyens pour mener leurs opérations ».**

Ce sous-programme 1.3.1 vise à relever priver les extrémistes violents et les groupes terroristes sont privés de leurs de moyens pour mener leurs opérations. Il est en mis en œuvre par le Ministère de Finance (MEF) à travers le Cellule nationale de traitement des informations (CENTIF) chargé de lutter contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

**Résultats attendus :**

1. La législation nationale et les dispositifs pour lutter contre le financement de l’extrémisme violent et terrorisme, la criminalité organisée et aux possibilités pour les extrémistes violents et les groupes terroristes d’accéder aux moyens de financement est renforcée.

**Indicateurs :**

* Décret révisé n°2015-0230 du 02 avril 2015 relatif à̀̀ la mise en œuvre du gel administratif des fonds et autres ressources financières des terroristes et de ceux qui financent le terrorisme et les organisations terroristes
* Volume des fonds suspects gelés
* Le pourcentage des instruments internationaux en matière de blanchiment, les activités illicites et la criminalité organisée ratifiés, transposés et mise en ouvre
* Nombre et niveau des agents chargés de la lutte contre les trafics illicites, les drogues, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption formés
* Site de web dédié à la publication de la liste actualisée des sanctions financières crée

**Principales activités :**

* Réviser le Décret n°2015-0230 du 02 avril 2015 relatif à̀̀ la mise en œuvre du gel administratif des fonds et autres ressources financières des terroristes et de ceux qui financent le terrorisme et les organisations terroristes
* Transposer des instruments internationaux en matière de blanchiment de capitaux et de circulation illicite des armes, des munitions et autres activités illicites et assurer leur suivi et mise en ouvre
* Renforcer les capacités des agents chargés de la lutte contre les trafics illicites, les drogues, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption de manière efficace
* Créer un site web officiel dédié à la publication de la liste actualisée des sanctions financières

### **Sous-programme 1.3.2 : « Les extrémistes violents et les groupes terroristes sont privés de leurs espace et capacités techniques pour mener leurs opérations ».**

Ce sous-programme 1.3.2 vise à relever la capacité organisationnelle et, de renseignement et d'anticipation des services de FDS afin de priver les extrémistes violents et les groupes terroristes de leurs espace et capacités techniques pour mener leurs opérations. Il est mis en œuvre par les services du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC).

**Résultats attendus :**

1. Le dispositif organisationnel et opérationnel de renseignement et d'enquête de répression est renforcé
2. Les capacités d'anticipation des services de FDS nationaux de surveillance, de renseignement en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et le terrorisme sont renforcés en accord avec les principes de l’état de droit

**Les indicateurs** :

* Nombre de services d'enquête et de répression équipée et renforcée
* Nombre de dispositifs ROIM (Renseignement d’Origine Image) et ROEM (Renseignement d’Origine Électromagnétique) mis en place
* Evaluation du secteur des OBNL réalisé
* Stratégie de formation et sensibilisation des OBNL sur les questions de LBC/FT élaboré
* Nombre de personnels des FDS formés de surveillance et de renseignement dans la détection des activités extrémistes, violentes et terroristes
* Nombre de personnels de FDS dotées et équipées de techniques modernes
* Nombre des acteurs formés à la détection d’activités extrémistes, violentes et terroristes (désagrégées par sexe, âge)

**Principales activités :**

1. Renforcer les capacités des structures d'enquêtes et les organismes de répression criminelle, (y compris la supervision du secteur des OBNL) de ressources humaines et matérielles suffisantes, y compris à travers les dispositifs ROIM et ROEM
2. Procéder à l'évaluation complète du secteur des OBNL en tant d’organe pour lever et déplacer des fonds, fournir une aide logistique, encourager le recrutement de terroristes ou autrement soutenir des organisations et opérations terroristes
3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de formation et de sensibilisation des OBNL, présentant un risque élevé d'abus à des fins de FT, sur les questions de LBC/FT y compris leur vulnérabilité au terrorisme et leurs obligations dans la lutte contre le FT
4. Former et doter en équipements et le personnel des FDS à la lutte contre le cyber criminalité et de détection, de surveillance et d’interception des activités terroristes grâce à l’utilisation d’internet et d’autres formes de communication
5. Former et renforcer les capacités proactives et opérationnelles des FDS dans la détection des activités extrémistes, violentes et terroristes avec intégrité et en accord avec les principes de l’état de droit
6. Doter les FDS des connaissances et équipements adaptés aux techniques modernes de neutralisation des auteurs d'activités extrémistes violents et terroristes
7. Renforcer les mécanismes indépendants d'enquête sur les abus des droits de l'homme et autres violations des droits de l'homme qui auraient été commis par des acteurs des FDS dans le cadre d’Operations de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et soutenir et surveiller la mise en œuvre de la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme
8. Renforcer l’échange de renseignement avec les pays voisins

## **2.** **Pilier protection**

### **Sous-programme 2.1 : « Préserver l'intégrité du territoire national  »**

Ce sous-programme est porté par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC). Il vise essentiellement l’atteinte de l'évaluation des risques transfrontaliers et sécuritaires d'extrémisme violent et terrorisme et de renforcer la coopération civilo-militaire avec les pays voisins en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et l’extrémisme violent.

**Résultats attendus :**

1. L'évaluation des risques transfrontaliers et sécuritaires d'extrémisme violent et terrorisme est faite et des mesures pour les atténuer sont prises
2. La coopération civilo-militaire avec les pays voisins en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalier et l’extrémisme violent est renforcée
3. La coordination et coopération opérationnelle sous régionale, régionale et internationale en matière de sécurité et la lutte contre l’extrémisme violent et terrorisme est renforcée

**Indicateurs :**

* Un rapport d'évaluation des risques transfrontaliers est disponible est diffusé auprès des parties prenantes
* Un plan d'action de mitigation des risques transfrontaliers élaboré et mis en œuvre
* Nombre d’accords de coopération signés avec les pays voisins
* Nombre des unités conjointes au niveau des frontières crées
* Nombre des réunions de la coopération civilo-militaire avec les pays voisins réalisées
* Nombre des programmes d’enseignement et des formations civile, militaire et dans les EPES réalisées
* Nombre des groupements de la garde, de la gendarmerie et de la Protection Civile, d’unités de la douane et des eaux et forêts construits
* Nombre des rencontres des autorités administratives et des collectivités transfrontalières réalisées
* Nombre des programmes conjointes en matière de sécurité et de contrôle aux frontières
* Nombre des actions conjointes au plan national et international réalisées
* Nombres des formations et rencontres réalisées pour assurer l’opérationnalisation des réseaux de coopération régionale, y compris de la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel
* Nombre des rencontres et des échanges de renseignements entre les pays réalisées

**Principales activités** **:**

1. Réaliser une étude des risques transfrontaliers de l'extrémisme violent, terrorisme et criminalité transfrontalier et assurer la diffusion du rapport d'évaluation auprès des parties prenantes
2. Élaborer en lien avec les conclusions de l’évaluation et mettre en œuvre un plan d'action de mitigation des risques transfrontaliers
3. Signer des accords de coopérations avec tous les pays limitrophes en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et l’extrémisme violent
4. Créer des unités conjointes au niveau des frontières et renforcer la coordination et opérationnelle et la coopération civilo-militaire avec les pays voisins en matière de sécurité et de contrôle aux frontières, y compris les frontières aériennes
5. Former et intégrer les thématiques de prévention de l’extrémisme violent et du terrorisme dans les programmes d’enseignement et de formation civile, militaire et dans les EPES
6. Créer des groupements de la garde, de la gendarmerie et de la Protection Civile, d’unités de la douane et des eaux et forêts
7. Renforcer la coopération transfrontalière et dynamiser les rencontres des autorités administratives de haut niveau et des responsables des collectivités transfrontalières, y compris à travers des activités conjointes
8. Renforcer la coopération et la coordination opérationnelle sous régionale, régionale et internationale en matière d’extradition, d’entraide et d’assistance mutuelle en vue de garantir la sécurité, le partage des renseignements et des informations
9. Renforcer l’opérationnalisation et le fonctionnement efficace des réseaux de coopération régionale, y compris la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel, ainsi que la composante police de la force conjointe du G5 Sahel

### **Sous-programme 2.2 :« Protection des citoyens de leurs biens ainsi que le patrimoine matériel de l’État »**

Ce sous-programme sera mis en œuvre par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC) en coordination avec le Commissariat à la Réforme du Secteur de la sécurité (CRSS) et le Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD). Il vise à renforcer les infrastructures et des institutions de défense et de sécurité et pour la sécurisation des points névralgiques, , tout en renforçant la confiance dans les institutions de défense et de sécurité par l'opérationnalisation des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) et par la mise en application du concept de police de proximité.

**Résultats attendus :**

1. Les infrastructures des institutions de défense et de sécurité pour la sécurisation des points névralgiques sur l’ensemble du territoire national sont renforcées
2. Les dispositifs institutionnels et opérationnels sécuritaires visant à améliorer le déploiement, ainsi que la confiance aux institutions de défense et de sécurité sont renforcées à travers l’opérationnalisation des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS)
3. Le concept de police de proximité comme technique de développement d’approche collaborative entre FDS, populations, société civile et Collectivités territoriales dans les initiatives de protection contre le terrorisme et l'extrémisme violent est mis en application

**Indicateurs** :

* Nombre des points névralgiques identifiés
* Nombre des dispositifs/unités de services de sécurité renforcées/ mise en place
* Nombre des unités légères de sécurité déployés
* Nombre des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) mis en place
* Nombre des CCS opérationnels
* Nombre des membres des CCS formés, équipés et sensibilisés
* Nombre des échanges entre les FDS et la population en matière d’alerte précoce et renseignements réalisé
* Nombres des activités de sensibilisation et formation sur le concept de police de proximité à l'intention des FDS et des communautés à la base réalisées (désagrégé par sexe, âge)
* Cadre de politique nationale de police de proximité et son plan d’action validé et diffusé

**Principales activités :**

1. Créer une base de données actualisées de points névralgiques et sur les structures de services des FDS opérationnels et déployées
2. Renforcer ou mettre en place des dispositifs / unités services de sécurité au niveau des différents points névralgiques
3. Déployer des unités légères de sécurité pour sécuriser les points névralgiques identifiés
4. Mettre en place ou dynamiser les CCS au niveau régional et communal
5. Former, équiper et sensibiliser les membres des CCS et l’ensemble des acteurs du secteur de la sécurité sur le rôle des CCS dans la gouvernance sécuritaire
6. Renforcer la collaboration entre les FDS et les populations, y compris les femmes et les jeunes, en matière d’alerte précoce et renseignements dans la lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme
7. Mener des activités de sensibilisation et formation sur le concept de police de proximité à l'intention des FDS et des communautés à la base
8. Appuyer la validation et la diffusion du cadre de politique nationale de police de proximité et son plan

## **3. Pilier poursuite**

### Sous-programme 3.1 : « Renforcement de l’arsenal juridique institutionnel pour prendre en charge la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent «

Ce sous-programme sera mis en œuvre par le Ministère de la Justice et des Droits de l’Homme (MJDH). Il vise à renforcer de l’arsenal juridique institutionnel pour prendre en charge la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent à travers l’adoption des textes législatifs et réglementaires existants adaptés à la poursuite des nouvelles manifestations de la radicalisation de l’extrémisme violent, et du terrorisme et le renforcement du système d'enquête administrative et judiciaire responsable pour enquêter, poursuivre et juger les affaires pénales de manière plus efficace, équitable et efficiente.

**Résultats attendus :**

1. Les textes législatifs et réglementaires existants sont adaptés à la poursuite des nouvelles manifestations de la radicalisation de l’extrémisme violent, et du terrorisme.
2. Des services chargés des enquêtes administratives et du système judiciaire responsables sont capables d’enquêter, de poursuivre et de juger des affaires pénales de manière plus effective, juste et efficace

**Indicateurs :**

* Nombre des textes harmonisés
* Nombre des actes adoptés pour renforcer le cadre juridique
* Nombre des mesures législatives et réglementaires adoptées
* Base de données opérationnelle
* Nombre des terroriste jugés ou extradés
* Nombre de personnel formé et recruté
* Nombre des structures administrative, judiciaires, de renseignements et de surveillance du territoire équipes en matériel et ressources humaines

**Principales activités :**

1. Adapter les textes législatifs et réglementaires existants
2. Insérer la notion des « infractions préparatoires » concernant le recrutement, l’association de malfaiteurs, la propagande, l’apologie et toutes formes de soutien au terrorisme, à la radicalisation et à l’extrémisme violent
3. Réviser le Code pénal pour les actes de viols et autres violences sexuelles comme actes d’extrémisme violent et de terrorisme
4. Mettre en place une base de données des personnes suspectées et/ ou condamnées pour actes de radicalisation, d’extrémisme violent et de terrorisme
5. Evaluer et entreprendre des réformes législatives qui lèvent les entraves juridiques aux poursuites effectives dans le cadre d’Operations contre-terrorisme et l’extrémisme violent, telles que l’immunité pour le personnel de sécurité ou la prescription
6. Prendre les dispositions pour renforcer la poursuite et l'extradition par les juridictions compétentes les présumés terroristes
7. Former et recruter le personnel chargé de la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent et renforcer leur capacité à enquêter, poursuivre et juger de telles affaires dans des délais raisonnables, avec intégrité et en accord avec les principes de l’état de droit
8. Renforcer et équiper des structures administratives, judiciaires, de renseignements et de surveillance du territoire en matériel et en ressources humaine
9. Former et sensibiliser le personnel du secteur de la justice sur l’éthique et l’intégrité, conformément avec les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire, et renforcer des mécanismes internes de suivi et de contrôle
10. Renforcer les relations entre les différents acteurs de la justice pénale et des services d’application des lois

### Sous-programme 3.2 : « Renforcement du système judiciaire et la coopération judiciaire dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes et harmonisation de l’arsenal institutionnel et juridique national «

Ce sous-programme, mis en œuvre par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH), vise à renforcer les mécanismes d'échange et de coopération judiciaire, y compris le renforcement du Pôle Judiciaire Spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et à harmoniser l'arsenal institutionnel et juridique national conformément à l'ensemble des Conventions et instruments en vigueur.

**Résultats attendus :**

1. Les mécanismes d’échanges et la coopération judiciaire au plan sous régional, régional et continental sont améliorés
2. Le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée est renforcé
3. Toutes les Conventions, et les instruments du G5 Sahel, de la CEDEAO, de l’Union Africaine, des Nations Unies, auxquelles le pays a souscrit dans le domaine de la lutte contre la radicalisation, l’extrémisme violent et le terrorisme sont ratifiées et appliqués

**Indicateurs :**

* Nombre des mécanismes d’échange d’info, de pratiques et expertises créés ou renforcés
* Nombres des dispositions pris pour renforcer la coopération judicaire, y compris à travers le PCJS et WACAP
* Nombres des enquêtes conjointes élaborées
* Nombre des accords de coopération judiciaire et policière adopté et mise en ouvre
* Nombre d’antennes crées et opérationnelles
* Loi pour l’élargissement de compétence du pôle judiciaire spécialisé anti-terroriste adoptée
* Nombre d’agents formés
* Nombre de pôles spécialisés opérationnels
* Nombre d’antennes dotées et sécurisé en matériel de surveillance
* Nombre de conventions ratifiées
* Nombre d’accord de coopération signés et appliqués

**Principales activités :**

1. Mettre en œuvre les nouveaux mécanismes convenus d’échange d’information, de renseignement, des pratiques et expertises dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes avec les partenaires sous régionaux, régionaux et internationaux
2. Renforcer la coopération judiciaire à travers l’opérationnalisation et la mise en œuvre la Plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel (PCJS) et Réseau des Autorités Centrales et des Procureurs de l’Afrique de l’Ouest contre le crime organisé (WACAP)
3. Réaliser des enquêtes conjointes par les structures nationales chargées de poursuite et d’enquêtes judiciaires
4. Renforcer l’application et la mise en œuvre des accords de coopération judiciaire et policière
5. Renforcer la mise en œuvre des antennes régionales du Pôle judiciaire spécialisé avec leurs unités d’enquête et de poursuite
6. Réviser et adopter une loi prévoyant l’élargissement du champ de compétence du pôle judiciaire spécialisé anti-terroriste afin d’y adjoindre une compétence pour les crimes de guerre, crimes contre l’humanité, génocide et torture conformément au Code de procédure pénale malien dans lequel le Statut de Rome a été partiellement incorporé
7. Former des agents du pôle judiciaire spécialisé
8. Doter les pôles en équipement adéquats
9. Mettre en place un mécanisme de sécurisation et de protection des magistrats du pôle judiciaire spécialisé
10. Ratifier toutes les Conventions auxquelles le pays a souscrit dans le domaine de la lutte contre la radicalisation, l’extrémisme violent et le terrorisme
11. Mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation systématique des instruments juridiques internationaux auxquels le Mali a adhéré dans le cadre de la lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme

## **4.** **Pilier réponse**

### Sous-programme 4.1. : « : Améliorer le cadre institutionnel et opérationnel de l’action humanitaire et de gestion des crises »

Il vise principalement d’améliorer le cadre institutionnel et opérationnel de l’action humanitaire et de gestion des crises, de renforcer les capacités opérationnelles des structures et agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaque et de renforcer la mise en place des accords, des mécanismes et de cadres de concertations sur la gestion et la conduite des crises au plan national et régional. Il est principalement porté par le Ministère de la Santé et du Développement Social (MSDS).

**Résultats attendus :**

1. Le cadre juridique et législatives en matière de droit humanitaire et de gestion des catastrophes, de crises sociales et d’attaques terroristes est renforcées
2. Les capacités opérationnelles des structures et agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaques sont renforcées
3. Les accords, des mécanismes et de cadres de concertations sur la gestion et la conduite des crises au plan national et régional sont renforcées et mise en place

**Indicateurs :**

* Evaluation des mesures législatives et réglementaire de gestion et de conduite des crises réalisées
* Nombre de mesures législatives et règlementaires prises et adoptées
* Evaluation de besoins réalisés, y compris le nombre d’agents formé et Pourcentage de structures équipés et adaptés
* Plan de renforcement des capacités opérationnelles réalisé et mis en œuvre
* Evaluation de la mise en œuvre des accords et des mécanismes réalisés et disponible
* Cadre institutionnel pour le suivi des Accords et mécanismes de gestion et de conduite des crises animé et mise en place
* Système d’informations et coordination sur les actions humanitaires mise en place (nombre de cartographie et des outils de collecte et d’analyse des données de protection, nombre de services pris en charge...)
* Nombre de personnel et des acteurs formé et sensibilisée
* Cadre de concertation animé et mise en place
* Nombre des activités de prévention, de sensibilisation et de protection à base communautaire, y compris le programme de réduction de la violence communautaire/ CVR),
* Nombre de personnes, y compris de déplacées internes ayant bénéficié des programmes

**Principales activités :**

1. Évaluer l’application des mesures législatives et règlementaires de gestion et de conduite des crises au plan national et régional
2. Adopter des mesures législatives et règlementaires sur le cadre institutionnel et opérationnel de l’action humanitaire et gestion des crises
3. Évaluer les besoins des structures et des agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaques en matière de renforcement de capacités opérationnelles
4. Élaborer le plan de renforcement des capacités opérationnelles des structures et des agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaques
5. Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités opérationnelles des structures et des agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaques
6. Évaluer la mise en œuvre des accords e paix/de non-agression et des mécanismes de gestion et de conduite des crises au plan national, régional et local
7. Créer et animer un cadre institutionnel (national ou régional) pour le suivi des accords et des mécanismes de gestion des crises
8. Mettre en place et renforcer un système interagence et entre les services de protection de monitoring, d’analyse et coordination de la situation de protection et les actions humanitaires à tous les niveaux, y compris le monitoring des violations des droits de l’homme, VBG, l’éducation, à la protection de l’enfant, et les récurrences des conflits communautaires
9. Animer le cadre de concertation des acteurs humanitaires, des autorités nationales, de la société civile, et de la communauté locale sur les actions humanitaires à tous les niveaux et renforcer les capacités en termes de protection et d’assistance aux populations affectées

### Sous-programme 4.1.2. : « Renforcement de la résilience des populations, surtout les femmes et les jeunes, ainsi que les victimes et des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent »

Ce sous-programme vise de renforcer de la résilience des populations, surtout les femmes et les jeunes, ainsi que les victimes et des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent. Il est principalement porté par le Ministère de la Santé et du Développement Social (MSDS).

**Résultats attendus :**

1. La résilience des communautés, y compris les jeunes, femmes, les enfants déscolarisés et des autres groupes et communautés vulnérables de l’extrémisme violent est renforcée à travers des activités génératrices de revenus (AGR), apprentissage et des moyens d’existence durables
2. Le dispositif de prises en charge et d’accompagnement psychosocial des victimes d’actes terroristes et d’extrémisme violent est opérationnel
3. Le dispositif de prises en charge et d’accompagnement psychosocial, de déradicalisation, réintégration et réhabilitation des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent est renforcé et opérationnel

**Indicateurs :**

* Nombre des initiatives et microprojets d’appui socio-économiques réalisé
* Nombre des acteurs formées en matière de AGR (désagrégé par sexe)
* Nombres équipements et matériels distribué pour faciliter la réinsertion socioéconomique
* Nombres d'initiatives en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence
* Base de données élaboré et disponible
* Mécanisme de victimes d’actes d’extrémisme violent et terroriste mis en place
* Nombre et pourcentage de survivant(e)s pris en charge (médicale, psychosociale, socio-économique, légale)
* Pourcentage du personnel pénitentiaire formé sur la déradicalisation des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent
* Disponibilité de la politique nationale pénitentiaire du Mali
* Nombre et pourcentage de présumés auteurs d’actes d’extrémisme violent et terroriste pris en charge (appui médicale, psychosociale, socio-économique légale)

**Principales activités :**

1. Former, sensibiliser et renforcer les capacités des jeunes, femmes, IDP, réfugiés et les enfants déscolarisés et des autres groupes et communautés vulnérables de l’extrémisme violent à travers des activités génératrices de revenus (AGR) et la réinsertion socioéconomique
2. Soutenir l'éducation formelle et non formelle dans les situations d'urgence, tout en apportant un soutien à l'intégration des enfants non scolarisés (OOSC) pour leur rétention à l'école
3. Mettre en place une base de données sur les victimes d’actes terroristes et d’extrémisme violent
4. Mettre en place des mécanismes de prise en charge des victimes d’actes terroristes et d’extrémisme violent
5. Mettre en place une base de données sur les présumés auteurs actes terroristes et d’extrémisme violent
6. Mettre en place des mécanismes de prise en charge des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent
7. Former le personnel pénitentiaire sur la déradicalisation, la réhabilitation et la réintégration des auteurs présumés d’actes terroristes et d’extrémisme violent
8. Soutenir l'élaboration d'un cadre commun pour la réintégration entre les établissements pénitentiaire, les dirigeants locaux et les familles
9. Renforcer la réintégration socio-économique des auteurs présumés d’actes terroristes à travers les activités génératrices de revenu, la formation professionnelle et la réintégration scolaire

## **5.** **Pilier cohésion sociale**

### Sous-programme 5.1 :«  Renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire à travers la gestion des ressources naturelles concertée et équitable».

L’objectif du sous-programme vise à renforcer la cohésion sociale et de la résilience communautaire à travers la gestion des ressources naturelles concertée et équitable. Le sous-programme comporte des actions qui relèvent du Ministère de la Réconciliation nationale chargé de l’Accord pour la Paix et la Réconciliation (MRN-APR).

**Résultats attendus :**

1. Une gestion concertée et équitable des ressources naturelles avec les différentes communautés est instaurée

**Indicateurs :**

* Nombre des acteurs y compris les jeunes et femmes, formées et sensibilisés autour de la gestion des ressources naturelles (désagrégé par sexe, âge)
* Nombre d’acteurs formels et informels, intervenant en matière de gestion des conflits, formés et sensibilisés (désagrégé par sexe)
* Nombres des mécanismes de gestion et prévention des conflits liés à l’accès, au contrôle et à l’exploitation des ressources naturelles renforcée

**Principales activités :**

1. Répertorier, sensibiliser et former des acteurs, y compris les femmes et les jeunes, autour de la gestion des ressources naturelles équitables, en prenant en compte de la perspective de genre
2. Adopter les textes législatifs et règlementaires complémentaires en matière de gestion des ressources naturelles et mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer l’appropriation des textes
3. Renforcer de capacités des acteurs formelle et informelles sur les enjeux liés à la gestion et le fonctionnement des mécanismes sur la gestion des ressources naturelles
4. Renforcer et redynamiser des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l’accès, au contrôle et à l’exploitation des ressources naturelles, notamment les Commissions foncières (COFO)

### **Sous-programme 5.2 « Renforcer l’autonomisation des communautés, surtout les femmes et les jeunes, face à la radicalisation et à l’extrémisme violent»**

Le sous-programme 5.2 sera mis en œuvre à travers les actions du Ministère de l’Entreprenariat National, de l’Emploi et de la Formation Professionnelle (MEEFP) et vise à renforcer l’autonomisation des femmes et des jeunes à travers un accès aux emplois et des revenues durables.

**Résultats attendus :**

1. Les femmes et les jeunes sont autonomisés grâce à un accès aux emplois et des revenues durables

**Indicateurs :**

* Nombre de programmes HIMO mis en œuvre
* Nombre de jeunes et femmes employés
* Nombre de jeunes et femmes formés à l'auto-emploi
* % de microprojets crées
* % du financement acquis pour les microprojets

**Principales activités :**

1. Élaborer des programmes HIMO structurants
2. Mettre en œuvre les programmes HIMO structurant élaborés (routes, Bretelles, marchés, écoles, centre de santé, infrastructures de Jeunesse, Sports, Arts et Culture)
3. Créer et équiper des centres de formation professionnelle adaptés aux zones à risque de radicalisation.
4. Organiser les formations sur l’élaboration des plans d’affaires simplifiés
5. Mettre en place des fonds de garanties auprès des établissements financiers

### **Sous-programme 5.3 «Promouvoir les valeurs favorables à la paix, la tolérance, la vivre ensemble, la cohésion sociale et à la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent et radicalisation»**

Le sous-programme 5.3 sera, en outre, mis en œuvre à travers les actions du Ministère de la Réconciliation Nationale chargé de l’Accord pour la Paix et la Réconciliation (MRN-APR). Il vise à promouvoir les valeurs favorables à la paix, la tolérance, la vivre ensemble, la cohésion sociale et à la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent et radicalisation à travers la diffusion et vulgarisation des Programmes d’éducation, d’enseignement et d'approches pédagogiques de citoyenneté, tout en renforçant les capacités et les mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits et des risques liés à l'extrémisme.

**Résultats attendus :**

1. Les Programmes d’éducation, d’enseignement et d'approches pédagogiques de citoyenneté, de culture de la paix, de dialogue et la prévention de l’extrémisme violent sont renforcés, élaboré et diffusé
2. Les capacités et les mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits et des risques liés à l'extrémisme sont renforcés à travers la promotion des valeurs favorables à la paix, la tolérance, la vivre ensemble, la cohésion sociale

**Indicateurs :**

* Nombre et pourcentage de personnes sensibilisé et former (désagrégé par sexe, âge)
* Nombre et pourcentage des écoles publiques et coraniques ont intégré des notions de civisme, de culture de la paix et de droits humains et à prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent dans les curricula
* Nombre de programmes d’éducation citoyenne, d’enseignement et d'approches pédagogiques réalisé
* Nombre des dialogues et d’échanges inter/intracommunautaire, interreligieuses réalisé
* Nombre de cadre de concertation animées et mis en place
* Nombre des mécanismes de de prévention et de gestion des conflits et de la prévention de l’extrémisme violent renforcé
* Nombre de séance et campagnes de sensibilisation et vulgarisation (causeries débats, média, IEC, CCC..) réalisé
* Nombre de cadres concertées pour le dialogue renforcé
* Cadre de concertions des acteurs religieux mis en placée et opérationnel

**Principales activités :**

1. Sensibiliser et former les personnes à risque, y compris les jeunes et les femmes, sur les valeurs culturelles nationales favorables à la paix, à la prévention de la radicalisation et de l’extrémise violent
2. Intégrer dans les curricula des écoles publiques et coraniques des notions de civisme, de culture de la paix et de droits humains et à prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent
3. Développer et diffuser de programmes d’enseignement et d'approches pédagogiques pour renforcer la résilience des apprenants à l’extrémisme violent
4. Organiser et renforcer des espaces d’échanges, des dialogues inter/intracommunautaire, interreligieuses et animer des cadres de concertation favorables à la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix
5. Renforcer et redynamiser des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et de la prévention de l’extrémisme violent, y compris les Equipes Régionale d’appui à la Réconciliation (ERAR)
6. Organiser des séances de sensibilisation des populations sur le respect des valeurs sociétales en vue de promouvoir la cohésion sociale et la prévention de la radicalisation, et réaliser et vulgariser des Guides sur le vivre-ensemble et des Guides des prêches et sermons religieux
7. Animer, mettre en place et dynamiser un cadre de concertation entre les acteurs religieux au niveau nationale et d’arrêter une stratégie conjointe sur les questions de PEV entre les différentes communautés religieuses.

### **Sous-programme 5.4 «Promouvoir la participation des jeunes et des femmes en tant d’ambassadeurs de la paix et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent»**

Ce sous-programme sera mis en œuvre à travers les actions du Ministère de la Jeunesse et du Sport (MJS) et vise à renforcer les capacités et des espaces des jeunes et des femmes en tant d’ambassadeurs de la paix et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

**Résultats attendus :**

1. Les capacités et des espaces des jeunes et des femmes en tant d’ambassadeurs de la paix et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent sont renforcées et dynamisés

**Indicateurs :**

* Nombre de clubs de volontaires, des centres de formation, des antennes, et des espaces favorables aux jeunes et des femmes renforcé et mis en place
* Nombre et pourcentage de jeunes et femmes inscrits dans les clubs, des centres de formation et des espaces favorable aux jeunes et des femmes
* Nombre et pourcentage des programme et des projets sur le renforcement des capacités des jeunes et des femmes en tant d’ambassadeurs de la paix et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme réalisées
* Nombre de cadre de concertation des jeunes et des femmes animé, mis en place et dynamisé

**Principales activités :**

1. Promouvoir et faciliter la participation civique et le volontariat et des espaces des jeunes et des femmes pour la paix et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent
2. Renforcer des capacités des jeunes et les femmes en tant d’ambassadeurs de la paix, de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent, et l’alerte précoce, et assurer efficacement leurs rôles en matière de prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent
3. Animer, mettre en place et dynamiser un cadre de concertation pour le renforcement de la résilience et le rôle des jeunes et femmes dans la consolidation de la paix, de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme, ainsi que et l’alerte précoce.
4. **PLAN D’ACTION 2021 – 2025**

Dans la section suivante, le plan d'action sera présenté selon ses cinq piliers, notamment : en précisant les principales actions retenues pour la période 2021-2025.

**PREVENTION**

Principales actions retenues pour la période 2021-2025

| **Résultats** | **Indicateurs** | **Activités** | **Alignement avec les cadres existants** | **Coût en Millions de Francs CFA** | **Département Responsable** | **Partenaires**  | **Périodes d’exécution** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **AN I** | **AN II** | **AN III** | **AN IV** | **AN V** |
| **OS 1.1: Éliminer les conditions propices à la radicalisation, à l’extrémisme violent et au terrorisme** |   |   |
| Résultat 1.1.1. Les facteurs favorisant la radicalisation, l’extrémisme violent et le terrorisme dans le contexte malien sont identifiées, répertoriés, analysés et vulgarisés. | 1. Rapports sur les causes profondes de la radicalisation, de l’extrémisme violent et du terrorisme par zone du pays réalisé

Nombre des ateliers de dissémination et de vulgarisation des études réalisés1. Système opérationnel de collecte systématique des données sur la radicalisation et l’extrémisme violent mise en place
 | 1.1.1.1. Réaliser des études d'envergure nationale pour identifier et comprendre les causes de l'extrémisme violent et du terrorisme au Mali en prenant en compte de la perspective de genre | *Plan d’action UNSC 1325 (2019-2023), 2.3.2* | 500 | MARCC | MEN, MESRS,MEF,MSPCMDACMPFEFCNAP | X | X | X | X | X |
| 1.1.1.2. Organiser des ateliers de dissémination et de vulgarisation des résultats des études, les bonnes pratiques et de la recherche sur les thématiques relatives à la radicalisation et à l’extrémisme violent | 200 | MARCC | MCENMA MAECI, MATD, MEN, MESRS, MEF, MDAC, MSPCOSC | X | X | X | X | X |
| 1.1.1.3. Mettre en place un système opérationnel de collecte systématique des données et informations sur la radicalisation et l’extrémisme violent, de traitement et d’analyse des données et de production d’informations sur la radicalisation et l’extrémisme violent, en prenant en compte les dynamiques sexospécifiques de l'extrémisme violent | 5000 | MARCC | MCENMA MAECI, MATD, MEN, MESRS, MEF, MDAC, MSPCCNAP, OSC |  | X | X | X | X |
| Résultat 1.1.2. Les populations à risque sont formés et sensibilisées sur les enjeux de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme  | 1. Nombre des acteurs communautaires formées et sensibilisées pour contrer les discours et les récits radicaux réalisées (Désagrégé par sexe, âge)
2. Nombre des leaders d'opinions, y compris le media, formées (Désagrégé par sexe, âge)
3. Nombre de programmes, de magazines et d’émissions pour contrer les discours radicaux diffusées
4. Nombre des mécanismes de veille pour contrer les discours radicaux répertoriées et renforcées (au niveau nationale et communautaire)
5. Plan de communications réalisés pour contrer les récits et discours radicaux
 | 1.1.2.1. Sensibiliser et former des communautés à risque sur les enjeux de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme  | *Stratégie intégrée et la feuille de route de la jeunesse de G5 Sahel* *Plan d’action UNSC 1325 (2019-2023), 2.3.3* | 375  | MARCC  | MCENMA OSC | X | X | X | X | X |
| 1.1.2.2. Renforcer les capacités des leaders d'opinion, y compris les leaders religieux et communautaires, les jeunes et les femmes et le média, dans la préparation et la diffusion de messages pour lutter contre les discours en lien avec l’extrémisme violent (sur les réseaux sociaux, media, le radio et le milieu scolaire, etc.) | 250  | MARCC | MCENMA MEFOSC | X | X | X |  |  |
| 1.1.2.3. Harmoniser et renforcer les mécanismes de veille et alerte précoce pour monitorer, détecter, répertorier et entraver de propagande et la diffusion des messages pour contrer les discours radicaux et violent dans les lieux de culte, le radio, télévision, réseaux sociaux, milieu scolaire |  | MARCC | MSPC, OSC, CNAP |  | X | X | X | X |
| 1.1.2.4. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le processus d’endoctrinement à la radicalisation et à l'extrémisme violent | 350 | MARCC | MCENMAOSC |  |  | X | X | X |
| **OS 1.2** **Circonscrire les foyers propices au fondamentalisme religieux, à la radicalisation et à l’extrémisme violent** |
| Résultat 1.2.1. Les capacités des institutions carcérales dans la prévention de la radicalisation et l’extrémisme violent est renforcée | 1. Nombre et le niveau de des services techniques formées en matière de surveillance de la radicalisation et de risques de l’extrémisme violent et de terrorisme en milieu carcéral
2. Nombre des maisons d'arrêt équipées
3. Nombre des dispositions pris pour assurer qu’une aide judiciaire adéquate soit fournie aux suspects/accusés en matière de terrorisme
 | 1.2.1.1 Renforcer les capacités de détection, de surveillance, de suivi et de reconversion et désengagement des personnes susceptibles de radicalisation pouvant conduire à l’extrémisme violent en milieu carcéral en accord avec les droits de l'homme | *Feuille de route sur la prévention de l’extrémisme violent en milieu carcéral* |  | DNAPES/MJDH |  | X | X | X | X | X |
| 1.2.1.2 Doter les agents des maisons d'arrêt de mécanismes de détection des personnes susceptibles de radicalisation et de surveillance utilisant des technologies avancées | 250  | DNAPES/ MJDH | MEF |  | X | X | X | X |
| 1.2.1.3. Prendre les dispositions pour assurer qu’une aide judiciaire adéquate soit fournie aux suspects/accusés en matière de terrorisme et de criminalité organisée, et ce, à toutes les étapes de la chaine pénale |  | DNAPES/MJDH |  |  | X | X | X | X |
| Résultat 1.2.2. Un dispositif législatif et règlementaire d’encadrement de la formation coranique, de l'orientation des prêches dans les lieux de culte, de financement des activités religieuses est mis en place | 1. Nombre de textes législatifs et règlementaires adaptés
2. Nombre de lieux de culte opérationnels par région encadrée
3. Nombre d'écoles coraniques par région répertoriées et encadrées
 | 1.2.2.1 Adapter les textes législatifs et règlementaires du Pays au contexte actuel de radicalisation, de violence et de terrorisme en renforçant le contrôle de la création, de l’ouverture et du suivi des lieux de culte  | *Stratégie intégrée et la feuille de route de la jeunesse de G5 Sahel* | 50  | MARCC | MATDMENMEF |  | X | X |  |  |
| 1.2.2.2. Identifier et répertorier les lieux de culte et écoles coraniques à risque | 150 | MARCC | OSC |  | X | X | X | X |
| 1.2.2.3. Renforcer la formation des écoles coraniques aux besoins et à l'acquisition de compétences pratiques et professionnelles pour la promotion de leur intégration socio-économique  | 1 500 | MARCC | MEF,MEFP OSCMEN,MESRS  |  | X | X | X | X |
| **OS 1.3. Priver les extrémistes violents et les groupes terroristes de moyens, d’espace et capacités techniques pour mener leurs opérations** |
| Résultat 1.3.1. La législation nationale et les dispositifs pour lutter contre le financement de l’extrémisme violent et terrorisme, la criminalité organisée et aux possibilités pour les extrémistes violents et les groupes terroristes d’accéder aux moyens de financement est renforcée | 1. Décret révisé
2. Volume des fonds suspects gelés
3. Le pourcentage des instruments internationaux en matière de blanchiment, les activités illicites et la criminalité organisée ratifiés, transposés et mise en ouvre
4. Nombre et niveau des agents chargés de la lutte contre les trafics illicites, les drogues, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption formés
5. Site de web crée
 | 1.3.1.1. Réviser le Décret n°2015-0230 du 02 avril 2015 relatif à̀̀ la mise en œuvre du gel administratif des fonds et autres ressources financières des terroristes et de ceux qui financent le terrorisme et les organisations terroristes | *Plan de mise en œuvre de la stratégie de la* *CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme 1.4.1* *La Convention des Nations Unies contre la Criminalité**Transnationale Organisée et ses Protocoles additionnels* *La Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC)* | PM | MEF/CENTIF | MARCC, MJDH, MATD, CENTIF |  | X | X | X | X |
| 1.3.1.2. Transposer des instruments internationaux en matière de blanchiment de capitaux et de circulation illicite des arme, des munitions et autres activités illicites et assurer leur suivi et mise en ouvre  | PM | MEF/CENTIF | MARCC, MJDH, MSPC, MDAC, MEF, MATD |  | X | X | X | X |
| 1.3.1.3. Renforcer les capacités des agents chargés de la lutte contre les trafics illicites, les drogues, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption de manière efficace | PM | MEF/CENTIF | MARCC, MJDH, MAECI, MSPC | X | X | X | X | X |
| 1.3.1.4. Créer un site web officiel dédié à la publication de la liste actualisée des sanctions financières | 50 | MEF/CENTIF | MCENMA |  | X | X |  |  |
| Résultat 1.3.2. Le dispositif organisationnel et opérationnel de renseignement et d'enquête de répression est renforcé | 1. Nombre de services d'enquête et de répression équipée et renforcée

 1. Nombre de dispositifs ROIM (Renseignement d’Origine Image) et ROEM (Renseignement d’Origine Électromagnétique) mis en place
2. Evaluation du secteur des OBNL réalisé
3. Stratégie de formation et sensibilisation des OBNL sur les questions de LBC/FT élaboré

  | 1.3.2.1. Renforcer les capacités des structures d'enquêtes et les organismes de répression criminelle, (y compris la supervision du secteur des OBNL) de ressources humaines et matérielles suffisantes, y compris à travers les dispositifs ROIM et ROEM | *Plan de mise en œuvre de la stratégie de la* *CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme* | 1 500 | MDAC | OSCMEF, MARCC, MSPC |  | X | X | X | X |
| 1.3.2.2. Procéder à l'évaluation complète du secteur des OBNL en tant d’organe pour lever et déplacer des fonds, fournir une aide logistique, encourager le recrutement de terroristes ou autrement soutenir des organisations et opérations terroristes | 125 | MDAC | CENTIF, MARC, MEFOSC |  | X |  |  |  |
| 1.3.2.3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de formation et de sensibilisation des OBNL, présentant un risque élevé d'abus à des fins de FT, sur les questions de LBC/FT y compris leur vulnérabilité au terrorisme et leurs obligations dans la lutte contre le FT | 600 | MDAC  | MEFMSPCMATDMARCCOSC |  | X | X | X |  |
| Résultat 1.3.3. Les capacités d'anticipation des services de FDS nationaux de surveillance, de renseignement en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et le terrorisme sont renforcés en accord avec les principes de l’état de droit  | 1. Nombre de personnels des FDS formés de surveillance et de renseignement dans la détection des activités extrémistes, violentes et terroristes
2. Nombre de personnels de FDS dotées et équipées de techniques modernes
3. Nombre des acteurs formés à la détection d’activités extrémistes, violentes et terroristes (désagrégées par sexe, âge)
 | 1.3.3.1. Former et doter en équipements et le personnel des FDS à la lutte contre le cyber criminalité et de détection, de surveillance et d’interception des activités terroristes grâce à l’utilisation d’internet et d’autres formes de communication  | *Plan de mise en œuvre de la stratégie de la* *CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme, 1.3.1., 1.5.7**Plan d’action 1325 (2019-2023), 2.3* | 4 750  | MDAC | MAFMSPC, MATD,MJDH |  | X | X | X | X |
| 1.3.3.2. Former et renforcer les capacités proactives et opérationnelles des FDS dans la détection des activités extrémistes, violentes et terroristes avec intégrité et en accord avec les principes de l’état de droit  | 400 | MDAC | MARCC, MSPC, MEF |  | X | X | X | X |
| 1.3.3.3. Doter les FDS des connaissances et équipements adaptés aux techniques modernes de neutralisation des auteurs d'activités extrémistes violents et terroristes | 500  | MDAC | MEFMARCC,MSPC |  | X | X | X | X |
| 1.3.3.4. Renforcer les mécanismes indépendantes d'enquête sur les abus des droits de l'homme et autres violations des droits de l'homme qui auraient été commis par des acteurs des FDS dans le cadre d’Operations de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et soutenir et surveiller la mise en œuvre de la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme | *Politique de la justice transitionnelle d’UA (2019)* | PM | MDAC | MEFMARCC,MSP,MJDH |  | X | X | X | X |
| 1.3.3.5. Renforcer l’échange de renseignement avec les pays voisins | PM | MDAC | MEFMSPCMATDMARCC |  | X | **X** | X | X |

**LA PROTECTION**

**Principales actions retenues pour la période 2021-2025**

| **Résultats** | **Indicateurs** | **Activités** | **Alignement avec les cadres existants** | **Coût en millions de FCFA** | **Département Responsable** | **Départements partenaires** | **Périodes d’exécution** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| AN I | AN II | AN III | AN IV | AN V |
| **OS 2.1 Préserver l'intégrité du territoire national** |  |  |
| R 2.1.1. L'évaluation des risques transfrontaliers et sécuritaires d'extrémisme violent et terrorisme est faite et des mesures pour les atténuer sont prises | 1. Un rapport d'évaluation des risques transfrontaliers est disponible est diffusé auprès des parties prenantes
2. Un plan d'action de mitigation des risques transfrontaliers élaboré et mis en œuvre
 | 2.1.1. 1. Réaliser une étude des risques transfrontaliers de l'extrémisme violent, terrorisme et criminalité transfrontalier et assurer la diffusion du rapport d'évaluation auprès des parties prenantes | *La Stratégie de l’Union Africaine (UA) pour l’amélioration de la gestion des frontières en Afrique.* | 500 | MSPC  | MARCCMDACMJCENTIFMAECIOSC |  | X | X | X | X |
| 2.1.1. 2. Élaborer en lien avec les conclusions de l’évaluation et mettre en œuvre un plan d'action de mitigation des risques transfrontaliers | 350 |  MSPC | MARCCMDACMJCENTIFMAECIOSC |  | X | X | X | X |
| R 2.1.2. La coopération civilo-militaire avec les pays voisins en matière delutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalier et l’extrémisme violent est renforcée | 1. Nombre d’accords de coopération signés avec les pays voisins
2. Nombre des unités conjointes au niveau des frontières crées
3. Nombre des réunions de la coopération civilo-militaire avec les pays voisins réalisées
4. Nombre des programmes d’enseignement et des formations civile, militaire et dans les EPES réalisées
5. Nombre des groupements de la garde, de la gendarmerie et de la Protection Civile, d’unités de la douane et des eaux et forêts construits
6. Nombre des rencontres des autorités administratives et des collectivités transfrontalières réalisées
7. Nombre des programmes conjointes en matière de sécurité et de contrôle aux frontières
 | 2.1.2.1. Signer des accords de coopérations avec tous les pays limitrophes en matière delutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et l’extrémisme violent | *Plan de mise en œuvre de la stratégie de la**CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme, 2.3* | PM | MAECI | MDACMSPCMJDH |  |  | X | X | X |
| 2.1.2.2. Créer des unités conjointes au niveau des frontières et renforcer la coordination et opérationnelle et la coopération civilo-militaire avec les pays voisins en matière de sécurité et de contrôle aux frontières, y compris les frontières aériennes | 500 | MSPC | MDAC |  |  | X | X | X |
| 2.1.2.3 Former et intégrer les thématiques de prévention de l’extrémisme violent et du terrorisme dans les programmes d’enseignement et de formation civile, militaire et dans les EPES | PM | MSPC | MATDMARCMEFOSC |  | X | X | X | X |
| 2.1.2.4. Créer des groupements de la garde, de la gendarmerie et de la Protection Civile, d’unités de la douane et des eaux et forêts | 2000 | MSPC | MEFMDACMEADD |  | X | X | X | X |
| 2.1.2.5. Renforcer la coopération transfrontalière et dynamiser les rencontres des autorités administratives de haut niveau et des responsables des collectivités transfrontalières, y compris à travers des activités conjointes |  | 750 | MATD | MAECIMARC, MJDH, MDAC, MSPC | X | X | X | X | X |
| La coordination et coopération opérationnelle sous régionale, régionale et internationale en matière de sécurité et la lutte contre l’extrémisme violent et terrorisme est renforcée | 1. Nombre des actions conjointes au plan national et international réalisées
2. Nombres des formations et rencontres réalisées pour assurer l’opérationnalisation des réseaux de coopération régionale, y compris de la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel

  | 2.2.5.1. Renforcer la coopération et la coordination opérationnelle sous régionale, régionale et internationale en matière d’extradition, d’entraide et d’assistance mutuelle en vue de garantir la sécurité, le partage des renseignements et des informations  |  | PM | MSPC  | MAECI MARC,MJDH, MDAC  | X | X | X | X | X |
| 2.2.5.2. Renforcer l’opérationnalisation et le fonctionnement efficace des réseaux de coopération régionale, y compris la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel, ainsi que la composante police de la force conjointe du G5 Sahel |  | PM | MSPC  | MAECI,MARC, MJDH, MDAC  | X | X | X | X | X |
| **OS 2.2 Protéger les citoyens, les biens, le patrimoine matériel de l'Etat et des collectivités territoriales contre l'extrémisme violent et le terrorisme** |
| R 2.2.1. Les infrastructures et des institutions de défense et de sécurité et pour la sécurisation des points névralgiques sur l’ensemble du territoire national sont renforcées | 1. Nombre des points névralgiques identifiés
2. Nombre des dispositifs/unités de services de sécurité renforcées/ mise en place
3. Nombre des unités légères de sécurité déployés
 | 2.2.2.1. Créer une base de données actualisées de points névralgiques et sur les structures de services des FDS opérationnels et déployées | *La Stratégie se* *Stabilisations du Centre du* *Mali* | 70 | MSPC | OSC |  | X | X | X | X |
| 2.2.2.2. Renforcer ou mettre en place des dispositifs / unités services des sécurité au niveau des différents points névralgiques  | 1500 | MSPC | MACIHT |  |  | X | X | X |
| 2.2.2.3.Déployer des unités légères de sécurité pour sécuriser les points névralgiques identifiés | 700 | MSPC |  |  |  | X | X | X |
| R 2.2.3. Les dispositifs institutionnels et opérationnels sécuritaires visant à améliorer le déploiement, ainsi que la confiance aux institutions de défense et de sécurité sont renforcées à travers l’opérationnalisation des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS)  | 1. Nombre des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) mis en place
2. Nombre des CCS opérationnels
3. Nombre des membres des CCS formés, équipés et sensibilisés
4. Nombre des échanges entre les FDS et la population en matière d’alerte précoce et renseignements réalisé
 | 2.2.3.1. Mettre en place les CCS au niveau régional et communal  | *Plan d’Action UNSC 1325 (2019-2023), 3.4.1, 2.3**Stratégie nationale de RSS assortie d’un plan d’actions prioritaires (2020-2022)**La stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel**La Stratégie se* *Stabilisations du Centre du* *Mali* | 350 | MSPC (RSS) | MDAC/MATD | X | X | X | X | X |
| 2.2.3.2. Redynamiser et rendre opérationnel les CCS au niveau régional et communal | 2 500 | MSPC (RSS) | MARCCMATD | X | X | X | X | X |
| 2.2.3.3. Former, équiper et sensibiliser les membres des CCS et l’ensemble des acteurs du secteur de la sécurité sur le rôle des CCS et la gouvernance sécuritaire | 250 | MSPC (RSS) | MARCCMATD | X | X | X |  |  |
| 2.2.3.4. Renforcer la collaboration entre les FDS et les populations, y compris les femmes et les jeunes, en matière d’alerte précoce et renseignements dans la lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme | PM | MSPC (RSS) | MEFMSPCMATDMARCC |  | X | **X** | X | X |
| R 2.2.4. Le concept de police de proximité à travers l'implication de la société civile et des Collectivités territoriales dans les initiatives de protection contre le terrorisme et l'extrémisme violent est mis en application | 1. Nombres des activités de sensibilisation et formation sur le concept de police de proximité à l'intention des FDS et des communautés à la base réalisées (désagrégé par sexe, âge)
2. Stratégie nationale et son plan en matière de police de proximité élaboré et diffusé
 | 2.2.4.1. Mener des activités de sensibilisation et formation sur le concept de police de proximité à l'intention des FDS et des communautés à la base | *Plan d’Action UNSC 1325 (2019-2023), 3.4.1**Stratégie nationale de RSS assortie d’un plan d’actions prioritaires (2020-2022)* | 75 | MSPC | MCENMA | X | X | X | X | X |
| 2.2.4.2. Elaborer et diffuser une stratégie nationale et son plan en matière de police de proximité  | 75 | MSPC | MCENMA |  | X | X | X | X |

**LA POURSUITE**

**Principales actions retenues pour la période 2021-2025**

| **Résultats attendus** | **Indicateurs** | **Activités** | **Alignement avec les cadres existants** | **Coût en millions de FCFA** | **Département responsable** | **Départements partenaires** | **Période d’exécution** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **AN** **I** | **AN** **II** | **AN** **III** | **AN** **IV** | **AN** **V** |
| **OS 3.1 Renforcer l’arsenal juridique institutionnel pour prendre en charge la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent** |
| R 3.1.1 Les textes législatifs et réglementaires existants sont adaptés à la poursuite des nouvelles manifestations de la radicalisation de l’extrémisme violent, et du terrorisme | 1. Nombre des textes harmonisés
2. Nombre des actes adoptés pour renforcer le cadre juridique
3. Nombre des mesures législatives et réglementaires adoptées
4. Base de données opérationnelle
 | 3.1.1.1. Adapter les textes législatifs et réglementaires existants  | *Plan de mise en œuvre de la stratégie de la* *CEDAO pour la lutte contre le terrorisme, 2.**Plan d’action nationale UNSC 1325 (2019-2023), 3.1**Politique de la justice transitionnelle d’UA (2019)* | 20 | MJDH |  |  | X | X | X | X |
| 3.1.1.2. Insérer la notion des « infractions préparatoires » concernant le recrutement, l’association de malfaiteurs, la propagande, l’apologie et toutes formes de soutien au terrorisme, à la radicalisation et à l’extrémisme violent | PM | MJDH |  |  | X | X | X | X |
| 3.1.1.3 Réviser le Code pénal des viols et autres violences sexuelles comme actes d’extrémisme violent et de terrorisme | PM | MJDH | MARCC | X | X |  |  |  |
| 3.1.1.4 Mettre en place une base de données des personnes suspectées et/ ou condamnées pour actes de radicalisation, d’extrémisme violent et de terrorisme | 100 | MJDH | MEFMSPCMCENMAOSC | X | X |  |  |  |
|  |  | 3.1.1.5. Evaluer et entreprendre des réformes législatives qui lèvent les entraves juridiques aux poursuites effectives dans le cadre d’Operations contre-terrorisme et l’extrémisme violent, telles que l’immunité pour le personnel de sécurité ou la prescription  | PM | MJDH |  |  | X | X | X | X |
| R 3.1.2. Des services chargés des enquêtes administratives et du système judiciaire responsables sont capables d’enquêter, de poursuivre et de juger des affaires pénales de manière plus effective, juste et efficace | 1. Nombre des terroriste jugés ou extradés
2. Nombre de personnel formé et recruté
3. Nombre des structures administrative, judiciaires, de renseignements et de surveillance du territoire équipes en matériel et ressources humaines
 | 3.1.2.1 Prendre les dispositions pour renforcer la poursuite et l'extradition par les juridictions compétentes les présumés terroristes |  | 150 | MJDH | MEFMAECI |  | X | X | X | X |
| 3.1.2.2 Former et recruter le personnel chargé de la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent et renforcer leur capacité à enquêter, poursuivre et juger de telles affaires dans des délais raisonnables, avec intégrité et en accord avec les principes de l’état de droit  | 1650 | MJDH | MFPTMEFMFPMAECI | X | X | X | X | X |
| 3.1.2.3. Renforcer et équiper des structures administratives, judiciaires, de renseignements et de surveillance du territoire en matériel et en ressources humaine | 1600 | MJDH | MEFMSPC |  | X | X | X | X |
| 3.1.2.4 Former et sensibiliser le personnel du secteur de la justice sur l’éthique et l’intégrité, conformément avec les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire, et renforcer des mécanismes internes de suivi et de contrôle | PM | MJDH | CNDH | X | X | X | X | X |
| 3.1.2.5 Renforcer les relations entre les différents acteurs de la justice pénale et des services d’application des lois |  | PM | MJDH | MSPC |  | X | X | X | X |
| **OS 3.2 Renforcer le système judiciaire et la coopération judiciaire dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes** |
| R 3.2.1 Les mécanismes d’échanges et la coopération judiciaire au plan sous régional, régional et continental sont améliorés  | 1. Nombre des mécanismes d’échange d’info, de pratiques et expertises créés ou renforcés
2. Nombres des dispositions pris pour renforcer la coopération judicaire, y compris à travers le PCJS et WACAP
3. Nombres des enquêtes conjointes élaborées
4. Nombre des accords de coopération judiciaire et policière adopté et mise en ouvre
 | 3.2.1.1 Mettre en œuvre les nouveaux mécanismes convenus d’échange d’information, de renseignement, des pratiques et expertises dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes avec les partenaires sous régionaux, régionaux et internationaux |   | 50 | MJDH | MAECI |  | X | X | X | X |
| 3.2.1.2 Renforcer la coopération judiciaire à travers l’opérationnalisation et la mise en œuvre la Plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel (PCJS) et Réseau des Autorités Centrales et des Procureurs de l’Afrique de l’Ouest contre le crime organisé (WACAP) | PM | MJDH |  | X | X | X | X | X |
| 3.2.1.3 Réaliser des enquêtes conjointes par les structures nationales chargées de poursuite et d’enquêtes judiciaires | 250 | MJDH | MSPCCENTIFOSC |  | X | X | X | X |
| 3.2.1.4 Renforcer l’application et la mise en œuvre des accords de coopération judiciaire et policière |  | PM | MJDH |  | X | X | X | X | X |
| **OS 3.3 : Harmoniser l’arsenal institutionnel et juridique national avec les instruments juridiques internationaux en matière de lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent** |
| R 3.3.1.Le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée est renforcé | 1. Nombre d’antennes crées et opérationnelles
2. Loi pour l’élargissement de compétence du pôle judiciaire spécialisé anti-terroriste adoptée
3. Nombre d’agents formés
4. Nombre de pôles spécialisés opérationnels
5. Nombre d’antennes dotées et sécurisé en matériel de surveillance
 | 3.3.1.1Renforcer la mise en œuvre des antennes régionales du Pôle judiciaire spécialisé avec leurs unités d’enquête et de poursuite |  | 2500 | MJDH | MEFMSPC | X | X | X | X | X |
| 3.3.1.2 Réviser et adopter une loi prévoyant l’élargissement du champ de compétence du pôle judiciaire spécialisé anti-terroriste afin d’y adjoindre une compétence pour les crimes de guerre, crimes contre l’humanité, génocide et torture conformément au Code de procédure pénale malien dans lequel le Statut de Rome a été partiellement incorporé | *La politique de justice transitionnelle (2016)* | PM | MJDH | MEF |  | X | X |  |  |
| 3.3.1.3 Former des agents du pôle judiciaire spécialisé |  | 1500 | MJDH | MEEFP | x | x | x | x | x |
| 3.3.1.4 Doter les pôles en équipement adéquats |  | 750 | MJDH | MEF | x | x | x | x | x |
| 3.3.1.5Mettre en place un mécanisme de sécurisation et de protection des magistrats du pôle judiciaire spécialisé |  | 100  | MJDH | MEFMSPC | x | x | x | x | x |
| R 3.3.2.Toutes les Conventions auxquelles, et les instruments du G5 Sahel, de la CEDEAO, de l’Union Africaine, des Nations Unies, le pays a souscrit dans le domaine de la lutte contre la radicalisation, l’extrémisme violent et le terrorisme sont ratifiées et appliqués | 1. Nombre de conventions ratifiées
2. Nombre d’accord de coopération signés et appliqués
 | 3.3.2.1 Ratifier toutes les Conventions auxquelles le pays a souscrit dans le domaine de la lutte contre la radicalisation, l’extrémisme violent et le terrorisme | *Instruments du G5 Sahel**Plan de mise en œuvre de la stratégie de la* *CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme, 1.2.1.*  *Stratégie de l’Union Africaine, des Nations Unies contre l’extrémisme violent et le terrorisme* | PM | MAECI | MJDH | x | x | x | x | x |
| 3.3.2.2. Mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation systématique des instruments juridiques internationaux auxquels le Mali a adhéré dans le cadre de la lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme | PM | MAECI | MARCC, MJDH, MDAC, MSPC |  | X | X | X | X |

**LA REPONSE**

**Principales actions retenues pour la période 2021-2025**

| **Résultats** | **Indicateurs** | **Activités** | **Alignement avec les cadres existants** | **Coût en Millions de Francs CFA** | **Département Responsable** | **Département** **Partenaire**  | **Périodes d’exécution** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **AN I** | **AN II** | **AN III** | **AN IV** | **AN V** |
| **OS 4.1 : Améliorer le cadre institutionnel et opérationnel de l’action humanitaire et de gestion des crises**  |
| R 4.1.1. Le cadre juridique et législatives en matière de droit humanitaire et de gestion des catastrophes, de crises sociales et d’attaques terroristes est renforcées   | 1. Evaluation des mesures législatives et réglementaire de gestion et de conduite des crises réalisées
2. Nombre de mesures législatives et règlementaires prises et adoptées
 | 4.1.1.1 Évaluer l’application des mesures législatives et règlementaires de gestion et de conduite des crises au plan national et régional  |  | 50 | MJDH  | MSDS MSPCOSC |  | X | X | X | X |
| 4.1.1.2 Adopter des mesures législatives et règlementaires sur le cadre institutionnel et opérationnel de l’action humanitaire et gestion des crises | 20 | MJDH | MSDS MSPC |  | X | X | X | X |
| R 4.1.2. Les capacités opérationnelles des structures et agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaques sont renforcées          | 1. Evaluation de besoins réalisés, y compris le nombre d’agents formé et Pourcentage de structures équipés et adaptés
2. Plan de renforcement des capacités opérationnelles réalisé et mis en œuvre
 | 4.1.2.1 Évaluer les besoins des structures et des agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaques en matière de renforcement de capacités opérationnelles |  | 125 | MSPC | MSDS OSC | X |  |  |  |  |
| 4.1.2.2 Élaborer le plan de renforcement des capacités opérationnelles des structures et des agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaques  | 45 | MSPC | MSDS OSC |  | X |  |  |  |
| 4.1.2.3 Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités opérationnelles des structures et des agents d’intervention chargés de la gestion des crises et attaques   | 750 | MSPC | MSDS OSC |  |  | X | X | X |
| R 4.1.3. Les accords, des mécanismes et de cadres de concertations sur la gestion et la conduite des crises au plan national et régional sont renforcées et mise en place | 1. Evaluation de la mise en œuvre des accords et des mécanismes réalisés et disponible
2. Cadre institutionnel pour le suivi des Accords et mécanismes de gestion et de conduite des crises animé et mise en place
3. Système d’informations et coordination sur les actions humanitaires mise en place (nombre de cartographie et des outils de collecte et d’analyse des données de protection, nombre de services pris en charge...)
4. Nombre de personnel et des acteurs formé et sensibilisée
5. Cadre de concertation animé et mise en place
6. Nombre des activités de prévention, de sensibilisation et de protection à base communautaire, y compris le programme de réduction de la violence communautaire/ CVR),
7. Nombre de personnes, y compris de déplacées internes ayant bénéficié des programmes
 | 4.1.3.1 Évaluer la mise en œuvre des accords e paix/de non-agression et des mécanismes de gestion et de conduite des crises au plan national, régional et local |  | 50 | MSDS | MSDS MAECIMSPC  |  | X |  |  |  |
| 4.1.3.2 Créer et animer un cadre institutionnel (national ou régional) pour le suivi des accords et des mécanismes de gestion des crises | 150 | MSDS | MJDHMSPC OSC | X | X | X | X | X |
| 4.1.3.3 Mettre en place et renforcer un système interagences et entre les services de protection de monitoring, d’analyse et coordination de la situation de protection et les actions humanitaires à tous les niveaux, y compris le monitoring des violations des droits de l’homme, VBG, l’éducation, à la protection de l’enfant, et les récurrences des conflits communautaires | 125 | MSDS | MATDMARCCOSC |  | X |  |  |  |
| 4.1.3.4 Animer le cadre de concertation des acteurs humanitaires, des autorités nationales, de la société civile, et de la communauté locale sur les actions humanitaires à tous les niveaux et renforcer les capacités en termes de protection et d’assistance aux populations affectées | 500 | MSDS | MATDMARCCOSC |  | X | X | X | X |
| **OS 4.2. Renforcer la résilience des populations, surtout les femmes et les jeunes, ainsi que les victimes et des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent**  |
| R 4.2.1. La résilience des communautés, y compris les jeunes, femmes, les enfants déscolarisés et des autres groupes et communautés vulnérables de l’extrémisme violent est renforcée à travers des activités génératrices de revenus (AGR), apprentissage et des moyens d’existence durables | 1. Nombre des initiatives et microprojets d’appui socio-économiques réalisé
2. Nombre des acteurs formées en matière de AGR (désagrégé par sexe)
3. Nombres équipements et matériels distribué pour faciliter la réinsertion socioéconomique
4. Nombres d'initiatives en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence
 | 4.2.3.1 Former, sensibiliser et renforcer les capacités des jeunes, femmes, IDP, réfugiés et les enfants déscolarisés et des autres groupes et communautés vulnérables de l’extrémisme violent à travers des activités génératrices de revenus (AGR) et la réinsertion socioéconomique  | *Plan de Sécurisation**Intégrée des Régions du Centre (PSIRC) (2017)* *La Stratégie se* *Stabilisations du Centre du* *Mali* | PM | MSDS | MEEFP | X | X | X | X | X |
| 4.2.3.2. Soutenir l'éducation formelle et non formelle dans les situations d'urgence, tout en apportant un soutien à l'intégration des enfants non scolarisés (OOSC) pour leur rétention à l'école | PM | MSDS | MEN | X | X | X | X | X |
| R 4.2.2. Le dispositif de prises en charge et d’accompagnement psychosocial des victimes d’actes terroristes et d’extrémisme violent est opérationnel. | 1. Base de données élaboré et disponible
2. Mécanisme de victimes d’actes d’extrémisme violent et terroriste mis en place
3. Nombre et pourcentage de survivant(e)s pris en charge (médicale, psychosociale, socio-économique, légale)
 | 4.2.2.1. Mettre en place une base de données sur les victimes d’actes terroristes et d’extrémisme violent | *La politique de la justice transitionnelle de l’UA (2019)**Projet de Politique de réparation des victimes (2021)* | 120 | MSPC | MARCCMJDHOSC |  |  | X |  |  |
| 4.2.2.2. Mettre en place des mécanismes de prise en charge des victimes d’actes terroristes et d’extrémisme violent | 4500 | MSDS | MARCCMJDHOSC | X | X | X | X | X |
| R 4.2.3. Le dispositif de prises en charge et d’accompagnement psychosocial, de déradicalisation, réintégration et réhabilitation des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent est renforcé et opérationnel  | 1. Pourcentage du personnel pénitentiaire formé sur la dé-radicalisation des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent
2. Disponibilité de la politique nationale pénitentiaire du Mali
3. Nombre et pourcentage de présumés auteurs d’actes d’extrémisme violent et terroriste pris en charge (appui médicale, psychosociale, socio-économique légale)
 |  4.2.3.1. Mettre en place une base de données sur les présumés auteurs actes terroristes et d’extrémisme violent | *La politique nationale pénitentiaire du Mali (2018)**Feuille de route sur la prévention de l’extrémisme violent en milieu carcéral (2019)**Stratégie nationale de RSS assortie d’un plan d’actions prioritaires (2020-2022)* | 100 | MJDH/DNAPES | MSDSOSC | X | X |  |  |  |
|  4.2.3.2. Mettre en place des mécanismes de prise en charge des présumés auteurs d’actes terroristes et d’extrémisme violent | 120 | MSPC | MJS | X | X |  |  |  |
| 4.2.3.3. Former le personnel pénitentiaire sur la déradicalisation, la réhabilitation et la réintégration des auteurs présumés d’actes terroristes et d’extrémisme violent | 500 | MJDH | OSCMJS | X | X |  |  |  |
| 4.2.3.4. Soutenir l'élaboration d'un cadre commun pour la réintégration entre les établissements pénitentiaire, les dirigeants locaux et les familles | PM | MJDH-MSDS | MJDH/DNAPES MARCC | X | X | X |  |  |
| 4.2.3.5. Renforcer la réintégration socio-économique des auteurs présumés d’actes terroristes à travers les activités génératrices de revenu, la formation professionnelle et la réintégration scolaire | PM | MSDS | MJDH/DNAPES MARCC |  | X | X | X | X |
| **OS 4.3. Développer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de gestion des conséquences des attaques terroristes et l’extrémisme violent**  |
| R 4.3.1. Les capacités des agents chargés de l’action humanitaire en matière de bonne pratiques et standards internationaux en assistance aux victimes et à leur famille sont renforcées | 1. Pourcentage d’agents chargés de l’action humanitaire formés sur les bonnes pratiques et standards internationaux en assistance aux victimes et à leur famille
 | 4.3.1.1 Former tous les agents chargés de l’action humanitaire sur les bonnes pratiques et standards internationaux en assistance aux victimes et à leur famille |  | 175 | MSDS | MARCCOSC |  | X | X |  | X |
| R 4.3.2. Des outils de gestion des crises, plans de sécurité civile, exercices pratiques de mise en situation des capacités nationales et régionales sont développés et renforcées  | 1. Nombre d’outils de gestion de crises développés
2. Nombre de plans de sécurité civile développés
3. Nombre d’exercices pratiques de mise en situation des capacités nationales et régionales
 | 4.3.1.2 Évaluer les outils de gestion des crises, plans de sécurité civile au niveau national et régional, identifier de nouveaux exercices pratiques de mise en situation des capacités nationales et régionales et élaborer de nouveaux outils de gestion de crises, de plans de sécurité civile |  | 85 | MSPC | MDACMJSOSC | X | X |  |  |  |

**LA COHESION SOCIALE**

**Principales actions retenues pour la période 2021-2025**

| **Résultats** | **Indicateurs** | **Activités** | **Alignement avec les cadres existants** | **Coût en millions de FCFA** | **Département Responsable** | **Partenaires**  | **Périodes d’exécution** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| AN I | AN II | AN III | AN IV | AN V |
| **OS 5.1 Renforcer la cohésion sociale et de la résilience communautaire à travers la gestion des ressources naturelles concertée et équitable** |
| R 5.1.1 : Une gestion concertée et équitable des ressources naturelles avec les différentes communautés est instaurée | 1. Nombre des acteurs y compris les jeunes et femmes, formées et sensibilisés autour de la gestion des ressources naturelles (désagrégé par sexe, âge)
2. Nombre d’acteurs formels et informels, intervenant en matière de gestion des conflits, formés et sensibilisés (désagrégé par sexe)
3. Nombres des mécanismes de gestion et prévention des conflits liés à l’accès, au contrôle et à l’exploitation des ressources naturelles renforcée
 | 5.1.1.1 Répertorier, sensibiliser et former des acteurs, y compris les femmes et les jeunes, autour de la gestion des ressources naturelles équitables, en prenant en compte de la perspective de genre | *Le Politique et son plan d’actions (2021-2025) de la réconciliation et de la cohésion sociale, 3.1.1.4., 3.1.1.5.**La Politique Foncière Agricole du Mali (2014), MDA, 6.3.**Plan d’Action (2019-2023) UNSC 1325 4.5.1* | *200* | MRN | APROSCMARCC |  | X | X | X |  |
| 5.1.1.2 Adopter les textes législatifs et règlementaires complémentaires en matière de gestion des ressources naturelles et mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer l’appropriation des textes  | *20* | MRN | APR MJDH,MATDMARCCMREMEADD | X | X | X | X | X |
| 5.1.1.3 Renforcer de capacités des acteurs formelle et informelles sur les enjeux liés à la gestion et le fonctionnement des mécanismes sur la gestion des ressources naturelles | *20* | MRN | APRMARCMATDMJSMPFEFOSC |  | X |  |  |  |
| 5.1.1.4 Renforcer et redynamiser des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l’accès, au contrôle et à l’exploitation des ressources naturelles, notamment les Commissions foncières (COFO)  | *PM* | MRN | APRMATDMARCCMREMDRMEADDOSC | X | X | X | **X** | X |
| **OS 5.2. Renforcer l’autonomisation des communautés, surtout les femmes et les jeunes, face à la radicalisation et à l’extrémisme violent**  |
| R 5.2.1Les femmes et les jeunes sont autonomisés grâce à un accès aux emplois et des revenues durables  | 1. Nombre de programmes HIMO mis en œuvre
2. Nombre de jeunes et femmes employés
3. Nombre de jeunes et femmes formés à l'auto-emploi
4. % de microprojets crées
5. % du financement acquis pour les microprojets
 | 5.2.1.1 Élaborer des programmes HIMO structurants | *La politique nationale de l’enseignement technique et de la formation professionnelle (2015)* | 200 | MEFP | MARCMEFMTIMCIPI |  | X | X | X | X |
| 5.2.1.2 Mettre en œuvre les programmes HIMO structurant élaborés (routes, Bretelles, marchés, écoles, centre de santé, infrastructures de Jeunesse, Sports, Arts et Culture) | 3500 | MEFP | MARCMEFMJSMTIOSC |  | X | X | X | X |
| 5.2.1.3 Créer et équiper des centres de formation professionnelle adaptés aux zones à risque de radicalisation. | 1500 | MEFP | MEFMCIPIOSC | **X** | **X** | **X** | **X** | **X** |
| 5.2.1.4 Organiser les formations sur l’élaboration des plans d’affaires simplifiés | 100 | MEFP | OSC |  | X | X | X |  |
| 5.2.1.5 Mettre en place des fonds de garanties auprès des établissements financiers | 2500 | MEFP | MARCC |  |  | X | X | X |
| **OS 5.3 Promouvoir les valeurs favorables à la paix, la tolérance, la vivre ensemble, la cohésion sociale et à la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent et radicalisation** |
| R 5.3.1 Les Programmes d’éducation, d’enseignement et d'approches pédagogiques de citoyenneté, de culture de la paix, de dialogue et la prévention de l’extrémisme violent sont renforcés, élaboré et diffusé  | 1. Nombre et pourcentage de personnes sensibilisé et former (désagrégé par sexe, âge)
2. Nombre et pourcentage des écoles publiques et coraniques ont intégré des notions de civisme, de culture de la paix et de droits humains et à prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent dans les curricula
3. Nombre de programmes d’éducation citoyenne, d’enseignement et d'approches pédagogiques réalisé
 | 5.3.1.1 Sensibiliser et former les personnes à risque, y compris les jeunes et les femmes, sur les valeurs culturelles nationales favorables à la paix, à la prévention de la radicalisation et de l’extrémise violent | *Le Politique de la réconciliation et de la cohésion sociale et son plan d’actions (2021-2025)* *La Stratégie se* *Stabilisations du Centre du* *Mali* | 250 | MRN | MSDSMREMATDMARCCMCENMACIHTOSC | **X** | **X** | **X** | **X** | X |
| 5.3.1.2 Intégrer dans les curricula des écoles publiques et coraniques des notions de civisme, de culture de la paix et de droits humains et à prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent | PM | MRN | MARCC |  | **X** | **X** | **X** | X |
| 5.3.1.3 Développer et diffuser de programmes d’enseignement et d'approches pédagogiques pour renforcer la résilience des apprenants à l’extrémisme violent | PM | MRN | MARCC | **X** | **X** | **X** | **X** | X |
| R 5.3.2. Les capacités et les mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits et des risques liés à l'extrémisme sont renforcés à travers la promotion des valeurs favorables à la paix, la tolérance, la vivre ensemble, la cohésion sociale | 1. Nombre des dialogues et d’échanges inter/intracommunautaire, interreligieuses réalisé
2. Nombre de cadre de concertation animées et mis en place
3. Nombre des mécanismes de de prévention et de gestion des conflits et de la prévention de l’extrémisme violent renforcé
4. Nombre de séance et campagnes de sensibilisation et vulgarisation (causeries débats, média, IEC, CCC..) réalisé
5. Nombre de cadres concertées pour le dialogue renforcé
6. Cadre de concertions des acteurs religieux mis en placée et opérationnel
 | 5.3.2.1 Organiser et renforcer des espaces d’échanges, des dialogues inter/intracommunautaire, interreligieuses et animer des cadres de concertation favorables à la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix | *Le Politique et son plan d’actions (2021-2025) de la réconciliation et de la cohésion sociale* | 500 | MRN | MARCCMATDMREMEADDOSC | **X** | **X** | **X** | **X** | X |
| 5.3.2.2. Renforcer et redynamiser des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et de la prévention de l’extrémisme violent, y compris les Equipes Régionale d’appui à la Réconciliation (ERAR)  | PM | MRN | MARCCOSC | **X** | **X** | **X** | **X** | X |
| 5.3.2.3 Organiser des séances de sensibilisation des populations sur le respect des valeurs sociétales en vue de promouvoir la cohésion sociale et la prévention de la radicalisation, et réaliser et vulgariser des Guides sur le vivre-ensemble et des Guides des prêches et sermons religieux  | PM | MARCC-MRN | OSC |  | **X** | **X** | **X** | X |
| 5.3.2.4. Animer, mettre en place et dynamiser un cadre concertation entre les acteurs religieux au niveau nationale et d’arrêter une stratégie conjointe sur les questions de PEV entre les différentes communautés religieuses | PM | MARCC | MRNOSC |  | **X** | **X** | **X** | X |
| **OS 5.4 Promouvoir la participation des jeunes et des femmes en tant d’ambassadeurs de la paix et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent** |
| R 5.4.1Les capacités et des espaces des jeunes et des femmes en tant d’ambassadeurs de la paix et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent sont renforcées et dynamisés  | 1. Nombre de clubs de volontaires, des centres de formation, des antennes, et des espaces favorables aux jeunes et des femmes renforcé et mis en place
2. Nombre et pourcentage de jeunes et femmes inscrits dans les clubs, des centres de formation et des espaces favorable aux jeunes et des femmes
3. Nombre et pourcentage des programme et des projets sur le renforcement des capacités des jeunes et des femmes en tant d’ambassadeurs de la paix et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme réalisées
4. Nombre de cadre de concertation des jeunes et des femmes animé, mis en place et dynamisé
 | 5.4.1.1 Promouvoir et faciliter la participation civique et le volontariat et des espaces des jeunes et des femmes pour la paix et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent |  | 135 | MJS | MARCCMRNOSC | **X** | **X** | **X** | **x** | x |
| 5.4.1.2 Renforcer des capacités des jeunes et les femmes en tant d’ambassadeurs de la paix, de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent, et l’alerte précoce, et assurer efficacement leurs rôles en matière de prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent |  | PM | MJS | MARCCMRNOSC |  |  |  |  |  |
| 5.4.1.3. Animer, mettre en place et dynamiser de cadre de concertation pour le renforcement de la résilience et le rôle des jeunes et femmes dans la consolidation de la paix, de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme, ainsi que et l’alerte précoce |  | PM | MJS | MARCCMRNOSC |  |  |  |  |  |